

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M2OP011
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Guyane Conseil Régional 2014-2020
Version	2016.2
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	27 juin 2017

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a.....	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b.....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a.....	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a.....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a.....	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b.....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e.....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a.....	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a.....	41
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii.....	43
1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU .....	44
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii.....	45
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7.....	47

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a.....	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b.....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c.....	52
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10.....	54
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10.....	55
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9.....	56
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	57
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	58
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	60
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	60
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013].....	61
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	62
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU).....	64
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>65</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>67</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>71</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>72</b>
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....</b>	<b>73</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>76</b>
10.1. Grands projets.....	76
10.2. Plans d'action communs.....	80
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>83</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	83
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	101
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	103
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	104
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	106
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....</b>	<b>107</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	107

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	109
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>115</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>116</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	116
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	116
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	117
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	117
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	118
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	119
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>121</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>122</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>123</b>
<b>Documents.....</b>	<b>124</b>
<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>125</b>

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Le présent rapport porte sur la programmation du FEDER-FSE Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années 2014, 2015 et 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

#### **2.1 Les données financières**

La maquette du PO FEDER-FSE Guyane s'élève à 392,48M€. La maquette FEDER étant de 338,1M€ et celle relative au FSE de 54,4M€.

Au 31 décembre 2016, elle a été programmée à hauteur de **101,8M€ de FEDER et FSE, soit près de 26%** pour un CT de 269,1M€.

Au titre du FEDER seul, 107 dossiers ont été programmés pour un coût total de **239,7M€, soit 78,4M€ de FEDER.**

Quant au FSE, 4 dossiers programmés pour un coût total de **29,3M€, soit 23,5M€ de FSE.**

Si au total ce sont 8 axes sur 10 de l'ensemble du PO qui ont été programmés, on constate tout de même que la programmation est particulièrement importante pour les axes 1 (recherche et développement des entreprises) et 4 (aménagement), consommant respectivement 83% et 60% de leur enveloppe.

111 dossiers sont programmés au 31 décembre 2016 sur l'ensemble du programme, principalement pour les axes 1, 4 et 8.

L'essentiel des coûts programmés se concentre sur l'axe 1 dédié à la recherche et au soutien aux entreprises, qui a été largement consommé via appel à manifestation d'intérêt.

4 projets ont été déposés sur les axes 2 et 3 pour l'année 2016. Les actions sur le numérique sont en cours d'élaboration et sont en lien avec la mise en place :

- de l'ITI de Saint-Laurent

- du dossier de câble sous-marin.

Les nombreux dossiers instruits dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des infrastructures (Axe 4) s'expliquent par les fortes attentes des communes, liées aux besoins importants qui les concernent en la matière.

Aussi, la programmation sur les autres axes n'est pas inquiétante dans la mesure où celle-ci relève de procédures d'Appel à Manifestation d'intérêt et Appel à projet, conformément aux attentes de la Commission Européenne. Ils impliquent des délais plus longs, mais permettent une visibilité et un pilotage sur la consommation de l'enveloppe et une meilleure analyse et concurrence des projets en fonction des besoins du territoire. Ainsi, 37M d'euros ont été préemptés et 183 projets sélectionnés d'ores et déjà via AMI, constituant ainsi une bonne réserve de programmation puisque nous sommes en attente des dossiers complets.

## **2.2 Les instruments financiers**

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31 décembre 2016. Un marché public sera lancé très prochainement pour retenir des candidats au plus tôt et lancer l'ingénierie financière.

A savoir, que les dernières directives du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) permettent aux autorités de gestion (AG) de signer des accords de financement avec des Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), ici BPI France, sans mise en concurrence préalable au titre de l'exception de la coopération public-public prévue dans la directive marchés publics 2014/24, afin de lui confier la gestion des instruments financiers cofinancés par les fonds européens. Toutefois, cette complexité et ce flou vis-à-vis des instruments financiers met en péril les structures Guyanaises actuelles, et n'incite pas l'autorité de gestion à programmer tant que les dispositifs ne semblent pas sécurisés juridiquement, ce qui est le cas actuellement.

## **2.3 Les indicateurs**

Les données disponibles des indicateurs du PO peuvent être valorisées par axe. Ces détails sont présentés dans la partie 11 relative à la réalisation des objectifs du programme.

Mais il est également intéressant de présenter quelques nuances et difficultés relatives à leur saisie. A noter en effet qu'en ce début de programmation, peu de données relevant des indicateurs sont saisies et extraites de Synergie et que ces résultats doivent être nuancés :

- Certains besoins n'ont pas été couverts par les trames communes, en matière de suivi et d'évaluation notamment, impliquant un ajustement en fonction du paramétrage de Synergie. Aussi, les extractions Synergie permettant le conventionnement imposent une distinction entre

indicateurs qualitatifs et quantitatifs, qui n'existe pas dans notre PO et a parfois été un obstacle au renseignement de ces rubriques par les instructeurs ;

- Les requêtes ont pris un certain temps avant d'être disponibles, ne permettant pas d'extraction complète (opérations et indicateurs) sous Synergie avant le mois d'avril 2016.
- La traduction des indicateurs entre les volets complémentaires évaluation (outil adapté aux indicateurs régionaux, permettant ainsi de renseigner des nuances absentes de Synergie – trames communes) et les rubriques sous Synergie ont fait l'objet d'ajustements, parfois manuels, avant d'être adoptée par l'AG et adaptée à son PO ;
- Aussi, les porteurs de projet doivent encore être sensibilisés à ce type de démarche permettant la restitution régulière et réaliste de leurs réalisations, via le volet complémentaire évaluation ;
- Ces données recueillies par la combinaison des volets évaluation et des données extraites de Synergie sont à nuancer car il s'agit essentiellement de valeurs prévisionnelle et déclaratives ;
- D'autant plus que la plupart des projets étant pluriannuels, peu sont terminés et la plupart des indicateurs sont donc encore à l'heure actuelle prévisionnels.
- De nombreux indicateurs sont issus de données macro-économiques et reposent sur une agrégation de dossiers, ou pour les indicateurs de résultats sur des données pluriannuelles ;
- D'autres indicateurs ne sont liés qu'à la réalisation d'un « grand projet » phare, tel que le Transport collectif en site propre (TCSP), qui induit des étapes de mise en œuvre qui ne débiteront qu'à partir de 2018.

Ces éléments ne sont pas particulièrement inquiétants concernant le suivi des indicateurs ; ils permettent au contraire d'identifier les potentielles failles de paramétrage afin de les combler par des outils régionaux, adaptés aux spécificités du territoire, ce qui impose parfois un certain temps d'ajustement. Ils permettent également de justifier ce qui aurait pu être associé à un retard mais est en fait lié au contexte du lancement du programme, qui implique de fait un temps d'agrégation des dossiers et des données, fournissant la matière à évaluer.

A noter que des outils ont été mis en place manuellement par l'autorité de gestion (volet complémentaire aux dossiers, notamment), pour pallier aux manques et s'adapter aux besoins de l'évaluation. Ils permettent de maintenir un lien continu entre l'instructeur, le porteur et l'évaluateur et de récupérer aussi bien les données réglementaires, que des données complémentaires valorisant les projets soutenus de manière plus qualitative et permettant à terme d'illustrer au mieux les réalisations.

Enfin, les dossiers en cours d'instruction, ou la provision des crédits au travers des AMI ne présagent pas de risques importants quant à l'atteinte des indicateurs de performance en 2018.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	<p>Au titre de l'axe 1, les trois OS ont été programmés au 31 décembre 2016, pour un montant total de 121,4M€, soit 22,7M€ de FEDER. Ce sont 30 dossiers, répartis principalement sur l'OS3, qui a fait l'objet de plusieurs AMI (3 AMI lancés en 2016, soit 210 dossiers reçus et 91 sélectionnés pour cette seule année). Au total, l'Axe 1 a été consommé à hauteur de 26,3% en part UE, par rapport à la maquette. Les appels à manifestation lancés en 2015 et en 2016 prennent fin en 2017. A cet effet, 154 dossiers sont attendus en 2017 et 10 opérations issus des AMI ont d'ores et déjà été programmées en 2017 pour un montant FEDER de 3M d'€. Compte tenu du nombre de dossiers attendus, la suite de la programmation sur cet axe n'est pas inquiétante.</p> <p>Au titre de l'OS1, 7 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 5,8M€, sur les 12,4M€ dédiés pour l'ensemble de la programmation (soit près de 47%). Cet OS a fait l'objet d'un AMI «recherche en Guyane », lancé en 2015, permettant la sélection de 14 dossiers sur 45 déposés. Au 31/12/16 seulement 4 de ces 14 ont été programmés. Pour l'O 2, au 31/12/16, la programmation reste la même que l'année précédente avec 4,23M€ en coût total programmé dont 1,75M€ de FEDER, soit 19,49% de la maquette en coût total et 10,67% pour le FEDER. L'AMI «Innovation en Guyane » lancé en 2016 a permis de retenir 28 candidats pour une enveloppe de 7M d'€. Début 2017, 4 dossiers ont été programmés pour un montant de 3M d'€. Cet AMI se clôture en 2017 et les 24 autres dossiers sont attendus au cours de l'année, ce qui ne présage pas d'inquiétudes. Quant à l'OS3, près de 106M€ en coût total ont été programmés dont 15,2M€ de FEDER, soit plus de 101% de la maquette prévue en coût total et 26% en part FEDER.</p>
10	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE	<p>Un dossier 2015-2017 a été programmé en 2017, pour un montant UE de 686 210,93 € et un CT de 774 714,55 €, mais il était difficile de valoriser cette donnée dans la mesure où la programmation de ce dossier a eu lieu suite au CPE de mai 2017. Or le RAMO tient compte des programmations jusqu'au 31 décembre 2016.</p> <p>Ainsi, il n'y a pas eu de programmation effective pour le FSE en 2016 puisqu'elle a</p>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		débuté en mai 2017. Les données de programmation AT FSE sont englobées dans l'AT FEDER, mais pour une meilleure prise en compte des activités du FSE (comités de programmation, parutions), nous avons dissocié les fonds, grâce à une estimation: 20% FSE, 80% FEDER.
2	DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES	<p>L'axe 2 a été programmé, en fin d'année 2016 avec un seul dossier au titre de l'OS 5, pour un coût total de 0,9M€ et un coût UE de 0,5M€. Ceci représente à peine 1,5% de consommation de l'enveloppe dédiée pour l'axe, qui s'élève à 33,7M€ en part UE.</p> <p>Il s'agit d'un projet de déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane, porté par la société IDEO GUYANE. Visant à renforcer l'attractivité numérique du territoire et la disponibilité des données numériques, ce premier projet programmé répond aux enjeux identifiés par l'OS.</p> <p>Concernant le câble numérique, la procédure est en cours avec un choix du délégataire mi 2017. Le projet devrait bien voir le jour avant fin 2018. Des réunions régulières ont lieu avec les partenaires sur cet axe, afin de pouvoir pallier le cas échéant par d'autres projets si le câble devait tarder à voir le jour pour des questions juridiques. .</p> <p>Pour rappel, cet axe concerne l'OS 4 relatif au projet du câble sous-marin et l'OS 5 relatif aux projets numériques qui doivent être déposés au fil de l'eau. A savoir également que l'OS4 relève en partie de l'ITI, dont la convention n'a été signée qu'au 15 avril 2016. Ce qui explique une programmation plus tardive. Toutefois, des travaux sont en cours avec la cellule animation ITI de Saint- Laurent du Maroni afin de coordonner les opérations sur le territoire liées à la problématique du numérique. A cet effet, une enveloppe de 15M€ est réservée pour la mise en place des opérations qui relèveraient de l'OS4 et l'OS5 pour l'ITI.</p>
3	PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE	<p>Au titre de l'axe 3, trois projets ont été programmés au 31 décembre 2016 sur l'OS 6 pour un montant de 1,07M€ en CT et 0,8M€ en part UE.</p> <p>L'enveloppe dédiée de l'axe est de 102,5M€ dont 46,4M€ en part UE. Elle a donc été consommée à hauteur d'à peine 2% en part UE.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Une insuffisance de programmation est constatée sur l'OS6. Cela s'explique notamment par le mode de sélection principal des opérations sur cet objectif par appel à manifestation d'intérêt. Or aucun AMI n'a été lancé en 2016 sur cet OS. Pour pallier à cela, des appels à projets sur la thématique « efficacité énergétique », sont prévus pour le deuxième semestre 2017 et permettront de lancer la programmation. A noter en effet que la réglementation nationale sur l'efficacité énergétique demandait à être bien étudiée en termes de régime d'aide avant de lancer toute programmation.</p> <p>Aussi, le dépôt du Grand Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) fléché sur l'OS7 est également en attente. En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de changement majeur du projet. Pour rappel, le plan financier du grand projet est maintenu à un coût total de 144,2M€, qui comprend une part Etat de 20,1M€ et une part FEDER pré fléchée d'environ 40M€. Le projet est suivi par JASPERS et la CAACL annonce un dépôt du grand projet pour la fin d'année 2017 (attente des dernières études environnementales).</p>
4	PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES	<p>L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118M€ en CT, soit 67,5M€ en part FEDER. Il a été programmé à hauteur de 70,4M€, dont une part FEDER de près de 26,6M€ (soit, environ 39,4% de la maquette FEDER). Cette programmation concerne au 31 décembre 2016 3 OS, soit 22 dossiers.</p> <p>En 2016, pour l'OS8, 22,4€ ont été programmées dont 3,6M€ de FEDER, soit plus du double de la maquette en coût total (près de 224%) et 72,5% pour le FEDER. Relativement touché par un retard structurel en matière de collecte et traitement déchet et au vu de la nécessité de mettre aux normes les décharges, le choix de l'AG a été de financer l'agrandissement d'une décharge, la création de déchetteries et la mise en place de site de transit de déchets.</p> <p>Sur l'OS9, en 2016, pour 8 projets programmés, ce sont 12,3M€ en CT soit près de 5M€ de FEDER qui ont été programmés, c'est-à-dire 35% de la maquette en coût total et 25,8% en part FEDER.</p> <p>Pour l'OS10, Un appel à projet « Biodiversité » a été lancé début 2016 pour booster cette programmation, pour 2M€ de FEDER. 14 projets ont été sélectionnés, sur les</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>29 reçus. Cependant aucun dossier complet n'a été déposé au cours de l'année 2016. L'enveloppe de l'OS 11 est de 63M€ dont 37M€ de FEDER. 12M€ de FEDER relèvent de l'ITI qui a vu la programmation de 4 opérations lors du premier comité de pilotage de synthèse local (novembre) pour un coût total de 6,5M€, dont 2,6M€ de FEDER</p> <p>Au total fin 2016, ce sont 35,7M€ qui ont été programmés dont 18M€ de FEDER, soit 56,6% de la maquette en coût total et 48,8% en part FEDER. Pour la seule année 2016, 7 nouveaux dossiers ont été programmés, portant à 9 le nombre de projets programmés au titre de l'OS 11 après validation par le Comité de Gestion et d'Engagement (CGE) du FRAFU.</p>
5	AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE	<p>L'axe 5 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2016. L'enveloppe financière prévue sur cet axe est de 11,8M€ dont 10M€ de FEDER.</p> <p>Cet axe est essentiellement dédié à des projets portés par la Collectivité Territoriale sur l'enfance en danger. Le pré-programme de ce projet est finalisé, le terrain retenu, et les pré-études lancées. Deux autres dossiers sont en cours d'instruction et un dossier supplémentaire en phase de dépôt prochainement, préjugant d'un démarrage effectif de l'axe en 2017.</p>
6	CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION	<p>L'enveloppe financière prévue sur l'axe 6 est de 40M€ dont 30M€ de FEDER. Au titre de cet axe, l'OS13 a été programmé au 31 décembre 2016, pour un montant total de 17,4M€, soit 43,5% de la maquette en coût total et près de 11M€ de FEDER, soit 36,5% de la maquette en part FEDER.</p> <p>A noter que l'enveloppe va être rapidement consommée sur cet OS, du moins elle est déjà en partie affectée. En effet, un certain nombre de projets est fléché dans un listing de dossiers priorisés par le groupe technique « construction scolaire ».</p> <p>En 2016, 2 nouveaux projets ont été programmés, portant à 4 le nombre total pour l'OS 13.</p>
7	FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX	<p>L'axe 7 a entamé sa programmation en 2016, avec 4 dossiers programmés au titre des SIEG pour un total de 29,3M€ en coût total et 23,5M€ en part UE. L'enveloppe</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE	dédiée de l'axe étant de 65,6M€, avec une part UE de 52,5M€, il s'agit d'une programmation de 44,7% aussi bien en coût total qu'en coût UE. Cette programmation est détaillée dans la mise en œuvre au point 11.
8	DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE	<p>Le désenclavement est au cœur de cet axe et s'inscrit ainsi dans une politique globale d'accès aux ressources permettant une croissance économique autonome, équilibrée géographiquement et également dans le cadre d'un meilleur accès pour tous aux services publics fondamentaux. L'axe 8 bénéficie au titre de ces objectifs d'une enveloppe de 84,5M€, comprenant une part FEDER de 52M€. Les 3 OS qui composent cet axe ont été programmés, de manière inégale comme illustré ci-dessous, pour un total de 21,4M€ soit 25,3% de la maquette réservée et une part FEDER de 10,8M€, représentant 20,7% de l'enveloppe européenne.</p> <p>Pour l'OS 15, Deux nouveaux dossiers ont été soutenus en 2016, portant à 3 le nombre de projets programmés au total pour un montant total de 950 600€, dont 606 540M€ de FEDER, soit environ 6% de la maquette à la fois en coût total et FEDER.</p> <p>Concernant l'OS16, Avec 41 dossiers, soit plus de 10M€ en coût total soit 5,3M€ en part FEDER, il a pour objectif de permettre une diminution ou du moins une stagnation du coût des importations par la prise en charge d'une partie des coûts du fret. Ceux-ci sont particulièrement importants du fait de l'éloignement géographique de la Guyane vis-à-vis des sources d'approvisionnement, de l'enclavement intérieur, de l'étroitesse du marché.</p> <p>Pour l'OS17, Un seul dossier est programmé au 31/12/16 sur cet OS, pour un coût total de 9,8M€ et un coût FEDER de 4,9M€. Il s'agit d'un projet d'entretien des accès portuaires de Dégrad des Cannes.</p>
9	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER	L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 9 est de 13,88M€ en coût total, soit 11,79M€ en part UE. Un seul projet a été programmé sur cet axe en 2016, complétant le projet programmé en 2015. Ces deux dossiers portent l'axe à une programmation de 7,2M€ en coût total, soit 52% de la maquette, dont une part FEDER de 5,9M€, soit 50,2% de sa maquette également.

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	150,00			0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	150,00			1 752,00			
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	m2	Moins développées	500,00			0,00			
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	m2	Moins développées	500,00			13,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	0,00			0,00		
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - Accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS1-1	Nombre de parution dans les revues ou journaux internationaux	nombre par an	Moins développées	100,00	2013	150,00	8,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1-1	Nombre de parution dans les revues ou journaux internationaux	100,00		100,00	

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	40,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	40,00			0,00			Au 31/12/16, la programmation atteignait 50% de la valeur cible (soit 19 entreprises soutenues). Il s'agit d'une première année de programmation complète. Au 30/06/17, la valeur cible est atteinte pour 75% puisque 30 entreprises ont bénéficié d'un soutien au titre de l'OS3. Ainsi l'AG n'est pas inquiète à ce sujet car de nombreux porteurs de projets n'ont pas encore déposé leur dossier suite à leur sélection aux différents AMI. Par ailleurs, les instruments financiers devraient être lancés au 2nd semestre 2017, pour booster le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien, et les opérations collectives vont débiter. Enfin, rappelons également que 2017 a vu la programmation de l'aide au fret. Ainsi, le nombre d'entreprises soutenues est donc en réalité largement dépassé.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	15,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	15,00			0,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	1 000 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	1 000 000,00			0,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre	Entreprises	Moins	15,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise		développées							
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Moins développées	15,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	4,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	755 543,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	1,00			0,00		



Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS2 - Augmenter l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS2-1	Nombre d'entreprises labellisées innovantes	nombre	Moins développées	2,00	2013	8,00	1,00		Seule l'entreprise SOLAMAZ a été labellisée en 2015.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS2-1	Nombre d'entreprises labellisées innovantes	1,00		2,00	

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	350,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	350,00			18,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	100,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	100,00			18,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	200,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	200,00			7,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	70,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	70,00			4,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	10 000 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	10 000 000,00			51 299 073,25			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	2 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	2 000 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			33,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	21 420 000,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3 - Augmenter la taille et accroître et la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Moins développées	68,00	2010	75,00	95,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	68,00		68,00	

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Moins développées	90 000,00			0,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Moins développées	90 000,00			0,00			
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	Moins développées	51,00			0,00			
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	Moins développées	51,00			0,00			Le seul projet programmé en décembre 2016 n'a pas permis de compléter cet indicateur. C'est pourquoi, la réalisation est à 0. Néanmoins, l'AG compte faire des choix beaucoup plus sélectifs sur cet axe afin de pouvoir atteindre l'objectif visé de 12% pour 2018 sur cet OS4-3, notamment avec la réalisation du câble sous-marin dont la réalisation est actuellement à l'étude avec le lancement de marchés préalables et négociations avec les opérateurs.
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	nombre	Moins développées	17,00			0,00			
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	nombre	Moins développées	17,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	0,00			0,00		
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	0,00			0,00		
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	0,00			0,00		
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	0,00			0,00		



Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS4 - Permettre un accès numérique haut débit dans les zones de vie du territoire et accroître les capacités en très haut dans les villes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS4-1	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur le littoral	%	Moins développées	89,00	2013	92,00	89,00		
OS4-2	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur les sites isolés	%	Moins développées	0,00	2012	70,00	0,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4-1	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur le littoral	89,00		89,00	
OS4-2	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur les sites isolés	0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre	Moins développées	5,00			0,00			
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre	Moins développées	5,00			3,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00		



Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS5 - Permettre aux populations éloignées d'avoir accès aux offres de services grâce aux contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	nombre	Moins développées	12,00	2013	7 200,00	12,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	12,00		12,00	

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	0,00			0,00			A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette nouvelle version qui sera bientôt validée, il serait bon de les signaler ici à titre d'observations : l'unité de mesure est en Tonnes de CO2 / hab. Il devient donc un indicateur spécifique.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	0,00			0,00			A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette nouvelle version qui sera bientôt validée, il serait bon de les signaler ici à titre d'observations : l'unité de mesure est en Tonnes de CO2 / hab. Il devient donc un indicateur spécifique.
F	OS6-2	Superficie des constructions publiques couvertes par la MDE	m2	Moins développées	8 000,00			0,00			A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette nouvelle version qui sera bientôt validée, il serait bon de les signaler ici à titre d'observations: l'unité de mesure est en nombre
S	OS6-2	Superficie des constructions publiques couvertes par la MDE	m2	Moins développées	8 000,00			0,00			A noter que suite aux compléments d'informations pour lever les conditionnalités (critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été légèrement modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette nouvelle version qui sera bientôt validée, il serait bon de les signaler ici à titre d'observations : l'unité de mesure est en nombre

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
F	OS6-2	Superficie des constructions publiques couvertes par la MDE	0,00			0,00		
S	OS6-2	Superficie des constructions publiques couvertes par la MDE	0,00			0,00		



Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS6 - Augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir la sobriété énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS6-1	Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale	kW/h	Moins développées	0,00		0,00	891,00		Suite aux compléments d'informations pour lever le critère 4 CEA G7), certains indicateurs ont été modifiés. Cette nouvelle version du PO n'étant pas encore validée, les changements ne sont donc pas visibles sous SFC. Néanmoins, en attendant cette version qui sera bientôt validée, il serait bon de signaler ici au titre d'observations : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'OS6-1 : Une valeur de référence, cible et une méthodologie leur ont été attribuées en fonction des nouvelles données disponibles à l'échelle du territoire, relatives au Plan Pluri annuel de l'Energie. La CE avait proposé à l'autorité de gestion de présenter la cible de l'indicateur OS6-1 sous forme de fourchette « 995-1115 ». Mais une moyenne de cette fourchette « 1055 » a été réalisée, car la saisie d'une fourchette n'est pas possible sous Synergie.</li> </ul>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS6-1	Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale	891,00		863,00	

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	0,00						Indicateur supprimé sur cet OS
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	0,00						Indicateur supprimé sur cet OS
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	km	Moins développées	10,70			0,00			
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	km	Moins développées	10,70			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00		
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS7 - Limiter la congestion du réseau routier de l'île de Cayenne par le développement des transports urbains collectifs propres

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	nombre par jour	Moins développées	12 400,00	2011	16 300,00	12 400,00		Calcul de l'indicateur prévu un an après ouverture (2021). On maintient la valeur de référence en attendant cette date.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	12 400,00		12 400,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Moins développées	10 000,00			0,00			
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Moins développées	10 000,00			0,00			
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	tonne	Moins développées	600 000,00			0,00			
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	tonne	Moins développées	600 000,00			70 145,00			
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	nombre	Moins développées	6,00			0,00			
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	nombre	Moins développées	6,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00		
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00		
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	0,00			0,00		
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	18 290,00			0,00		
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	0,00			0,00		
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	1,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS8 - Accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	%	Moins développées	11,00	2013	25,00	15,00		
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	%	Moins développées	90,00	2013	100,00	95,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	14,00		11,00	
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	90,00		90,00	



Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	30 000,00			0,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	30 000,00			1 000,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	20 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	20 000,00			5 240,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	1 575,00			0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	20 000,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS9 - Accroître l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	%	Moins développées	80,00	2013	90,00	80,00		
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	%	Moins développées	79,00	2012	90,00	79,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	80,00		80,00	
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	79,00		79,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	m2	Moins développées	3 000,00			0,00			
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	m2	Moins développées	3 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00		
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS10 - Améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	nombre	Moins développées	0,00	2013	500 000,00	0,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	Moins développées	300 000,00			0,00			
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	Moins développées	300 000,00			20 840,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	0,00			0,00		
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m <sup>2</sup> , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	42 077,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS11 - Améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	nombre	Moins développées	406,00	2010	800,00	1 192,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	1 353,00		723,00	

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	70,00			0,00			
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	70,00			0,00			Lors de la rédaction du PO cet indicateur était orienté vers la réalisation de la maison de l'enfance à caractère social (MECS). Suite à la modification du PO, l'AG a pris la décision d'ouvrir cet OS à d'autres projets qui permettraient d'atteindre la valeur intermédiaire. Ces démarches ont néanmoins retardé la programmation. Au final, des projets ont vu le jour avant la mise en place de ce projet. Au 30/06/17, une opération a été programmée permettant d'atteindre la valeur intermédiaire puisque le projet AKATIJ de construction d'un résidentiel collectif de 25 places verra l'accueil de 10 enfants, 15 femmes et de 10 places d'Appartements communautaires thérapeutiques (ACT) familiaux à AWALA YALIMAPO. D'autres projets sont en cours d'analyse pour une présentation prochaine dans les futurs comités.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS12 - Mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS121	Pourcentage d'enfants accueillis sur Cayenne	%	Moins développées	84,00	2013	70,00	84,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS121	Pourcentage d'enfants accueillis sur Cayenne	84,00		84,00	



Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	1 500,00			0,00			
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	1 500,00			400,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 430,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS13 - Accueillir toute la population en âge d'être scolarisée dans des infrastructures d'éducation innovantes, en favorisant les rééquilibrages territoriaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	%	Moins développées	41,00	2007	30,00	41,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	41,00		41,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						52,00	14,00	38,00				10,00	30,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						44,00	3,00	41,00				0,00	3,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						65,00	10,00	55,00				1,00	14,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						61,00	13,00	48,00				11,00	45,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						38,00	7,00	31,00				2,00	9,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						77,00	15,00	62,00				5,00	21,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						22,00	3,00	19,00				2,00	9,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	4,00	8,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	3,00	38,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	9,00	41,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	2,00	3,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	5,00	22,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	10,00	41,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	1,00	10,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

### 1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	Proportion (pourcentage)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Proportion	15,00 %			40,47			6,07%	1,24%	4,64%	3,00 %	0,00%	3,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Proportion (pourcentage)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Proportion	15,00 %			96,33			14,45 %	2,24%	12,38%	6,00 %	1,00%	5,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	Nombre (nombre)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Nombre	1 530,00			0,10			155,00	36,00	119,00	27,00	4,00	23,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	11,00 %	4,00%	7,00%	11,00 %	4,00%	7,00%			%	%	%	0,00 %	0,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	28,00 %	5,00%	23,00%	28,00 %	5,00%	23,00%		%	%	%	0,00 %	0,00%	0,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	128,00	32,00	96,00	128,00	32,00	96,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	5 100,00			708,00	187,00	521,00	0,14			419,00	128,00	291,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				137,00	44,00	93,00				99,00	23,00	76,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				77,00	15,00	62,00				26,00	5,00	21,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				362,00	91,00	271,00				207,00	57,00	150,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				7,00	4,00	3,00				5,00	3,00	2,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				7,00	4,00	3,00				5,00	3,00	2,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				416,00	113,00	303,00				232,00	72,00	160,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				303,00	74,00	229,00				201,00	57,00	144,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				5,00	3,00	2,00				2,00	2,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				290,00	70,00	220,00				196,00	51,00	145,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				156,00	24,00	132,00				104,00	14,00	90,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				151,00	10,00	141,00				77,00	6,00	71,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				204,00	46,00	158,00				129,00	34,00	95,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				2,00	0,00	2,00				2,00	0,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				232,00	52,00	180,00				112,00	26,00	86,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				2,00	1,00	1,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				291,00	133,00	158,00				178,00	93,00	85,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 493,00						864,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	289,00	59,00	230,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	38,00	21,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	51,00	10,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	155,00	34,00	121,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	184,00	41,00	143,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	102,00	17,00	85,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	3,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	94,00	19,00	75,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	52,00	10,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	74,00	4,00	70,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	75,00	12,00	63,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	120,00	26,00	94,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	113,00	40,00	73,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		

CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		0,00	
	Total général des participants		629,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	nombre	4 500,00			726,00	187,00	539,00	0,16			447,00	129,00	318,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	279,00	58,00	221,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00		
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00		



Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport
Objectif spécifique	OS15 - Augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	tonnes	Moins développées	462,00	2012	650,00	496,80		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	486,00		448,40	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	30,00			41,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local
Objectif spécifique	OS16 - Compenser les surcoûts des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Moins développées	68,00	2010	75,00	95,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	68,00		68,00	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	%	Moins développées	21,00			0,00			
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	%	Moins développées	21,00			0,00			
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	74,00			0,00			
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	74,00			0,00			Au 30 Juin 2017, 2 dossiers ont été programmés dont l'un contribuant aux indicateurs fixés pour cet objectif spécifique, ce qui n'était pas le cas en décembre 2016, date à laquelle nous devions aborder les éléments. A noter qu'une fois le projet du Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) présenté en comité, les objectifs seront atteints. Enfin, rappelons qu'il nous était impossible de programmer des dossiers d'aménagement portuaire tant que le Règlement Général d'Exemption Catégoriel sur les aides d'État (RGEC) n'était pas validé. Il n'y a donc aucune action corrective à présenter, mais une question de retard imposé par une évolution lente de la réglementation de l'Etat membre.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00			0,00		
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00			0,00		
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00		
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques
Objectif spécifique	OS17 - Maîtriser les coûts du passage portuaire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	jours	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,65	2013	2,85	3,65		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	3,65		3,65	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE
-----------------	---

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		nombre	28,00			2,00	0,00	0,00	0,07			2,00	0,00	0,00
OS192	Nombre de parutions		nombre	30,00			5,00	0,00	0,00	0,17			5,00	0,00	0,00
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		nombre	10,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OS192	Nombre de parutions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9**

Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	OS181	Nombre de comités de programmation	nombre		28,00			0,00			
S	OS181	Nombre de comités de programmation	nombre		28,00			10,00			Il n'y a pas eu de programmation effective pour le FSE en 2016 puisqu'elle a débuté en mai 2017. Aussi, les données de programmation AT FSE sont englobées dans l'AT FEDER, mais pour une meilleure prise en compte des activités du FSE, nous avons dissocié les fonds, grâce à une estimation du service Communication (20% FSE, 80% FEDER)
F	OS182	Nombre de parutions de communication	nombre		50,00			0,00			
S	OS182	Nombre de parutions de communication	nombre		50,00			21,00			Il n'y a pas eu de programmation effective pour le FSE en 2016 puisqu'elle a débuté en mai 2017. Aussi, les données de programmation AT FSE sont englobées dans l'AT FEDER, mais pour une meilleure prise en compte des activités du FSE, nous avons dissocié les fonds, grâce à une estimation du service Communication (20% FSE, 80% FEDER)
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	ETP		17,00			0,00			
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	ETP		17,00			31,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS181	Nombre de comités de programmation	0,00			0,00		
S	OS181	Nombre de comités de programmation	4,00			0,00		
F	OS182	Nombre de parutions de communication	0,00			0,00		
S	OS182	Nombre de parutions de communication	0,00			0,00		
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	0,00			0,00		
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	4,00			0,00		



**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	70
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	59
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	7
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2016 Cumul - hommes	2016 Cumul - femmes	2016 Total annuel	2016 Total annuel - hommes	2016 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	19,00					
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées	1 376 066,92					
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées	0,00					
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées	0,00					
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	0,00					
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées	0,00					
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	1 762 135,04					
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées	20 840,00					
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	0,00					
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	0,00					
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	400,00					
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	5 101 381,18					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	708,00	187,00	521,00	419,00	128,00	291,00
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées	0,00					
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5 257 197,72					
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	4,00		
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées			
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées			
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées			
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées			
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées			
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées			
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées			
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées			
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées			
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées			
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées			
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	289,00	0,00	
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées			l'AG a demandé une modification du PO et attend que cette modification soit acceptée au plus vite par les autorités compétentes pour mettre en œuvre les mesures qui s'imposent afin d'atteindre la valeur intermédiaire. Des réunions hebdomadaires ont lieu, la DGA du pôle formation et la hiérarchie sont informées du risque de DO FSE.
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population			
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	40			350,00		
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées	50 000 000			146 737 989,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées	25 000 000			73 651 000,00		
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées	12			51,00		
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	25 000 000			102 524 000,00		
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées	marchés de travaux passés et enquête publique					
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	43 000 000			118 000 000,00		
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées	100 000			300 000,00		
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	10			70,00		
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	2 000 000			11 800 000,00		
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	200			1 500,00		
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	18 000 000			40 000 000,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	700			5 100,00		
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées	18 900 000			65 602 069,00		
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	32 000 000			84 452 805,00		
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	50			74,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	146 737 989,00	59,04%	113 340 140,00	77,24%	31 836 805,00	0,00	0,00%	21
2	FEDER	Moins développées	Total	73 651 000,00	45,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
3	FEDER	Moins développées	Total	102 524 000,00	45,26%	1 070 460,00	1,04%	888 271,00	0,00	0,00%	3
4	FEDER	Moins développées	Total	118 000 000,00	57,20%	70 609 383,00	59,84%	47 361 767,00	0,00	0,00%	22
5	FEDER	Moins développées	Total	11 800 000,00	84,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
6	FEDER	Moins développées	Total	40 000 000,00	75,00%	15 262 218,00	38,16%	10 749 774,00	0,00	0,00%	3
7	FSE	Moins développées	Total	65 602 069,00	80,00%	29 348 279,00	44,74%	23 478 623,00	0,00	0,00%	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	84 452 805,00	61,64%	20 316 490,00	24,06%	14 770 898,00	0,00	0,00%	37
10	FSE	Moins développées	Total	2 232 845,00	85,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
9	FEDER	Moins développées	Total	13 882 012,00	85,00%	366 000,00	2,64%	366 000,00	218 320,00	1,57%	1
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Moins développées</b>		<b>506 595 001,00</b>	<b>56,46%</b>	<b>200 648 201,00</b>	<b>39,61%</b>	<b>91 202 617,00</b>	<b>218 320,00</b>	<b>0,04%</b>	<b>50</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population</b>		<b>84 452 805,00</b>	<b>61,64%</b>	<b>20 316 490,00</b>	<b>24,06%</b>	<b>14 770 898,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>37</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Moins développées</b>		<b>67 834 914,00</b>	<b>80,16%</b>	<b>29 348 279,00</b>	<b>43,26%</b>	<b>23 478 623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>				<b>658 882 720,00</b>	<b>59,57%</b>	<b>250 312 970,00</b>	<b>37,99%</b>	<b>129 452 138,00</b>	<b>218 320,00</b>	<b>0,03%</b>	<b>91</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	02	07	03	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	17	FR93	113 340 140,00	31 836 805,00	0,00	21
2	FEDER	Moins développées		01				08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08		FR93	0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER	Moins développées	043	01	01	07	04	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	12	FR93	1 070 460,00	888 271,00	0,00	3
4	FEDER	Moins développées	018	01	01	07	06	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	11	FR93	70 609 383,00	47 361 767,00	0,00	22
5	FEDER	Moins développées		01				08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08		FR93	0,00	0,00	0,00	0
6	FEDER	Moins développées	049	01	02	07	10	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR93	15 262 218,00	10 749 774,00	0,00	3
7	FSE	Moins développées	117	01	02	07	10	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR93	29 348 279,00	23 478 623,00	0,00	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	01	07	12	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	13	FR93	20 316 490,00	14 770 898,00	0,00	37
10	FSE	Moins développées	121	01	07	07	12	08, 08, 08, 07, 08, 08, 08, 08	13	FR93	0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07	12	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	13	FR93	366 000,00	366 000,00	218 320,00	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	5	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	



#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation n'a été réalisée au cours de l'année 2016.

Cependant, il est à noter le fonctionnement régulier de la commission ad hoc évaluation. Créée et réunie pour la première fois le 18 mai 2015, elle a depuis été sollicitée à diverses reprises pour participer à la coordination des travaux d'évaluation.

En 2016, elle s'est réunie deux fois (08 avril 2016 et le 20 octobre 2016), pour aborder des questions telles que :

1. L'avancement des programmes (l'instance est plurifonds), en faisant remonter les alertes pour les axes concernés ;
2. l'élaboration du cahier des charges et la coordination de l'évaluation de mise en œuvre du PDRG2 pour l'année 2017;
3. les attentes de la Commission pour les RAMO 2017 ;
4. etc.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

- Retards liés au dépôt tardif des dossiers suite à une pré-sélection par AMI

L'autorité de gestion qu'est la Collectivité Territoriale de Guyane, a pris le parti de rythmer sa programmation par le lancement d'appels à projet et AMI. Cette décision impose néanmoins des lourdeurs dans les délais de traitement des dossiers : du fait d'un travail préalable à la parution des offres, puis pour le traitement des dossiers ; et enfin du fait du passage dans les différentes instances que sont les comités techniques. Cette charge de travail supplémentaire impose non seulement des délais parfois longs en interne au PAE, mais également de prendre en compte des délais supplémentaires permettant aux candidats présélectionnés de monter un dossier complet.

A noter néanmoins que les délais entre la sélection et le dépôt du dossier complet ont été réduits fin 2016 : des procédures d'accompagnement envers le porteur et des relances leur sont également régulièrement adressées. Cette procédure bien que plus longue est néanmoins conservée, afin de garantir l'équité entre les porteurs de projets, des analyses et une sélection des meilleurs projets, mais aussi pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un meilleur accès aux banques, ces dernières étant particulièrement frileuses en Guyane. cela le donne une garantie pour boucler leur plan de financement. Ils peuvent également débiter leur projet dès cette notification, ainsi, au moment de la programmation, certains projets seront pratiquement terminés, réduisant le risque de dégageant d'office.

- Changements, départs et réaffectation au niveau du personnel

En interne au Pôle Affaires Européennes, on observe une année 2016 marquée par quelques instabilités sur le plan du personnel, qui ont parfois entraîné des retards dans le traitement des dossiers et la continuité de certaines missions. En effet, trois agents chargés d'accueil aux porteurs de projet ont alterné sur leur poste, l'un ayant été victime d'un arrêt maladie prolongé, deux autres intégrés en renfort, à échéances différentes. Ce qui a entraîné quelques tâtonnements lors de la prise de fonction de ces nouvelles recrues. Néanmoins, ils ont été entourés de toute l'équipe déjà présente au sein du pôle, pour les familiariser aux fonds européens. Aussi, dans le département pilotage, le chef de service coordination inter fonds a été remplacé en cours d'année. A noter également que deux pilotes pour le PO FEDER-FSE ont été intégrées progressivement, puis l'une d'entre elles s'est retirée du service au bout de quelques mois. Il ne reste donc plus qu'une pilote pour gérer ces deux fonds majeurs.

- Contexte régional parfois bloquant

A l'échelle de la collectivité territoriale de Guyane, on considère que les retards en matière de budget et lancement de certaines programmations régionales ont parfois compliqué la bonne mise en œuvre du PO FEDER-FSE. En effet, rappelons tout d'abord que la mise en place de la nouvelle collectivité, consécutive de la fusion des services de l'ex conseil général et conseil régional est encore très récente.

En effet, l'installation effective de cette nouvelle instance implique la mise en place des élus, la réaffectation totale du personnel, la mise en place de services fusionnés, du budget de la collectivité, du budget annexe du PAE, et d'une programmation pluri annuelle d'investissement (PPI) sont autant de changements qui ont pu impacter le fonctionnement du PAE et la programmation 2014-2020. Des retards ont donc pu se répercuter sur les projets portés par la collectivité ou pour lesquels elle était cofinancier.

Aussi, la programmation pluriannuelle de l'énergie- PPE, est un dispositif de planification nécessaire pour lancer la programmation qui détermine les actions prioritaires en termes d'infrastructures de production d'énergie, d'extension des réseaux électriques, de réalisation d'études. Or le projet de PPE n'a été présenté à l'assemblée plénière de la CTG que le 10 février 2017, qui a apporté une modification sur le document et l'a approuvé. La programmation sur l'objectif concerné (OS6) pourra débuter courant 2017.

D'autre part, l'année 2017 verra la mise en place immédiate des projets prioritaires du programme pluriannuel d'investissement (PPI) voté en 2016 avec un volet important dans le domaine des constructions scolaires.

- Difficultés d'accès à l'offre de formation

L'éloignement géographique rend difficile voire impossible la participation des agents du Pôle Affaires Européennes de la CTG aux nombreuses formations et rencontres thématiques organisées au niveau national. En outre, l'offre de formation « Europe » développée en partenariat entre CGET, ARF et CNFPT n'est absolument pas déclinée au niveau régional. De ce fait, nous sommes fréquemment « en décalage » d'informations sur les dernières directives de *guidance*, orientations des jurisprudences et échanges de pratiques. Par conséquent, le travail de veille juridique, analyse et interrogations des experts ad-hoc que nous devons effectuer en compensations nous amène à rallonger les délais d'instruction et de conventionnement des dossiers complexes.

- Décalages et retard liés aux outils livrés par le national (Synergie, Agrégateur, etc)

Enfin, des difficultés notables demeurent liées à la mise en place lente et parfois inappropriée **d'outils informatiques** pour la nouvelle génération. En effet, ce début de programmation est marqué par l'attente de logiciels, de paramétrages et par de régulières négociations pour l'adaptation d'outils informatiques et des trames communes aux spécificités régionales, qui parfois ne sont finalement toujours pas prises en compte.

Ces éléments ont eu pour conséquence, entre autres, la programmation de certains dossiers sans que les saisies des indicateurs ne soient à jour dans Synergie. Pour cette raison, un rattrapage devra se poursuivre en 2017. Cela a également eu pour effet une multiplicité de modifications des formulaires, des rapports d'instructions, conventions, etc. Une surcharge de travail inévitable s'en est donc accompagnée pour l'ensemble des services Instruction/ Pilotage/ Gestion, avec la volonté de compenser cela :

- côté instructeur, par la réédition à plusieurs reprises des formulaires (RI, convention) ;
- côté pilotage (dont évaluation) par la mise en place de tableaux de suivi des dossiers manuellement et le contrôle des indicateurs dans Synergie ;
- côté SIE par le contrôle dossier par dossier afin de suivre les bugs, retards de saisie, les problèmes liés à l'instruction et leur correction.

Si ces quelques éléments problématiques ont pu retarder le lancement de la programmation et la mise en place opérationnelle de tous les supports adaptés au niveau régional, on ne peut néanmoins ignorer l'organisation progressive des formations, qui s'enchaînent, ainsi que les procédures, qui se fluidifient.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## **8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**



**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	1 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique.	définir les modalités de collectes et des indicateurs de contexte pertinents	30 nov. 2015	Région / insee / observatoires / iedom...	Oui	Oui		Le plan d'évaluation a été validé en commission ad hoc, puis par consultation écrite du comité de suivi en novembre 2015
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Finaliser le calcul des indicateurs manquants avec Guyane Energie Climat	30 juin 2015	Région - service évaluation du pôle europe	Oui	Oui		La modification des indicateurs a été validée en comité de suivi en Avril 2016, elle s'est accompagnée d'une modification du PO prévu premier semestre 2017

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	4 - comporte un mécanisme de suivi.	mise en place d'un dispositif de suivi et la gouvernance - ébauche déjà mise en place dans la SRI elle même, il reste à le valider en comité pilotage et en comité de suivi.	30 juil. 2015	Région - service recherche et innovation	Oui	Oui		La SRI est finalisée car la gouvernance et le budget sont établis. Conditions T01.1 et T01.2 levées (courrier CE du 22/01/16)
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.	budget à finaliser - en attente uniquement des répartitions financières du FEAMP et le budget sera finalisé	30 avr. 2015	Région service recherche	Oui	Oui		La SRI est finalisée car la gouvernance et le budget sont établis. Conditions T01.1 et T01.2 levées (courrier CE du 22/01/16)
T01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements.	1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.	plan des budget pluriannuel	31 juil. 2015	Région - service recherche et innovation	Oui	Oui		La SRI est finalisée car la gouvernance et le budget sont établis. Conditions T01.1 et T01.2 levées (courrier CE du 22/01/16)
T06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	1 - Dans les secteurs bénéficiant du soutien du FEDER, du Fonds de cohésion et du Feader, un État membre a garanti une contribution des différents types d'utilisation de l'eau à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier tiret, de la directive 2000/60/CE, compte tenu, le cas échéant, des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées.	Finaliser le SDAGE	16 nov. 2015	SGAR	Oui	Oui		La consultation du public et la consultation administrative ont eu lieu. Le SdAGE, intégrant les dernières modifications, a été validé définitivement par le comité de bassin fin 2016. Il sera en vigueur à partir du 1er janvier.  Conditions T06.1 et T06.2 levées par la CE (courrier du 28/01/16)
T06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	2 - Un plan de gestion de district hydrographique a été adopté pour le district hydrographique, conformément à l'article 13 de la directive 2000/60/CE.	Finalisation du SDAGE	16 nov. 2015	SGAR	Oui	Oui		La consultation du public et la consultation administrative ont eu lieu. Le SdAGE, intégrant les dernières modifications, a été validé définitivement par le comité de bassin fin 2016. Il sera en vigueur à partir du 1er janvier.  Conditions T06.1 et T06.2 levées par la CE (courrier du 28/01/16)
T06.2 - Secteur des déchets: Promotion d'investissements durables sur le plan économique et environnemental dans le secteur des déchets, particulièrement en mettant au point des plans de gestion des déchets conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets et à la hiérarchie des déchets.	3 - L'existence de programmes de prévention des déchets comme l'exige l'article 29 de la directive 2008/98/CE;	transmission à la commission	31 déc. 2015	Ministère	Oui	Oui		La consultation du public et la consultation administrative ont eu lieu. Le SdAGE, intégrant les dernières modifications, a été validé définitivement par le comité de bassin fin 2016. Il sera

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
								<p>en vigueur à partir du 1er janvier.</p> <p>Conditions T06.1 et T06.2 levées par la CE (courrier du 28/01/16)</p>

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Transport en commun en site propre					2015, T3		2016, T2	2022, trimestre 4						

## **Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de modification majeure du TSCP, seul grand projet pour 2014-2020. Il est actuellement suivi par l'équipe de JASPERS, en contact régulier avec la CACL. Plusieurs comités techniques ont été réalisés, regroupant les différentes assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO), et portant sur des points précis de l'avancement du projet rappelant que le plan financier du grand projet est maintenu à un CT de 144,2M€, qui comprend une part Etat de 20,1M€.

Les aspects environnementaux liés à la réalisation du projet ont donné lieu à des études au niveau faisabilité dans un premier temps. Ils sont pris en compte, au travers notamment de l'identification des enjeux environnementaux de l'aire d'étude sur la base des données et études existantes (sites web, études d'aménagement réalisées sur des projets connexes). Mais également sur la base de la prise en compte des contraintes environnementales (essentiellement risque inondation, éboulements), de l'évaluation de la réduction des émissions GES, etc.

Dans un second temps, d'autres études spécifiques ont été lancées et feront l'objet d'un premier dossier déposé par la CACL au titre du Grand Projet, courant 2017. Deux AMO ont en effet permis de réaliser le suivi technique, financier et juridique à travers des études diverses.

A noter également que l'essentiel des études préalables et complémentaires à l'étude des impacts environnementaux -portant sur la topographie, géotechnique, les réseaux, les comptages routiers, l'inventaire Faune Flore etc-, ont démarré en 2017 et seront restituées en fin d'année 2017. Il n'est donc pas pertinent de développer ces aspects dans ce RAMO.

Cependant, comme indiqué précédemment, les indicateurs de cet OS ont été quelque peu modifiés. En effet, on ne parle plus « d'Avancée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) » pour l'OS7-2 mais de « Kilomètre de voirie réalisée dans le cadre du projet BHNS ». Dans le même temps, la valeur intermédiaire pour cet indicateur est de 0. Aussi, le CO 34 de l'OS7 a été supprimé.

Par ailleurs, il faut noter que le TCSP a tout de même pris du retard et devrait débuter fin 2018, avec une fin estimée en 2021. Néanmoins le calendrier précis est en cours de finalisation et sera rapidement

transmis.

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

Le PO FEDER-FSE Guyane n'a pas mis en œuvre de PAC et n'est donc pas concerné par cette rubrique.



Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUÉE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
-----------------	---

Au total, l'Axe 1 a été consommé à hauteur de **26,3% en part UE**, par rapport à la maquette. Les appels à manifestation lancés en 2015 et en 2016 prennent fin en 2017. A cet effet, 154 dossiers sont attendus en 2017 et 10 opérations issus des AMI ont d'ores et déjà été programmées en 2017 pour un montant FEDER de 3M d'€. Compte tenu du nombre de dossiers attendus, la suite de la programmation sur cet axe n'est pas inquiétante. La programmation effective des 154 dossiers permettrait d'atteindre 54% de la maquette UE de cet axe.

On constate en effet que la programmation de cet axe dépend essentiellement des Appels à projet et AMI. Ce sont 8 AAP et AMI sur 9 qui ont d'ailleurs été lancés sur cet axe. Le premier, hébergement touristique et zone de bivouac (mai 2015) a vu le dépôt de 54 dossiers, dont 12 ont été sélectionnés. Cependant les porteurs ayant 2 ans pour déposer leurs dossiers et rencontrant souvent des difficultés liées à leur trésorerie et à la maîtrise du foncier, la programmation de l'OS1 n'a pas encore décollé. Seules 2 opérations ont été programmées depuis 2015 sur cet AMI. Depuis, les délais de dépôt de dossier complet ont été réduits et la procédure d'AMI sera sans doute orientée vers des appels à projet permettant le dépôt direct d'un dossier relativement abouti, et donc une programmation plus soutenue.

La forte demande et le tissu entrepreneurial fragile guyanais, nous ont poussés à orienter trois AMI de cet axe sur l'aide aux entreprises, la structuration des filières et l'accompagnement des micros entreprises. L'expérience au fur et à mesure des AMI nous a également poussés à communiquer davantage, en amont de la sortie de l'AMI et une fois la sélection réalisée pour sensibiliser le porteur aux délais et pièces requises, et l'accompagner au mieux dans la démarche pour soumettre un dossier complet dans de meilleurs délais. Cette communication régulière et ciblée a également permis de sensibiliser les porteurs aux indicateurs, afin qu'ils fassent remonter régulièrement leurs réalisations, en prévisionnel et en réalisé.

L'AMI recherche en Guyane (septembre 2015) a été orienté en fonction de l'actualité et des besoins exprimés par le territoire vers des thématiques de santé publique et tropicale. Ne répondant pas à tous les besoins de la recherche, qui dépend souvent des fonds publics pour fonctionner en Guyane, un autre AMI a été orienté l'année suivante vers les bio ressources (octobre 2016), afin d'absorber les porteurs ayant été lésés par le premier appel à projet. Une nouvelle démarche consistant à plafonner la part UE pour absorber davantage de porteurs, au vu de la forte demande sur cet axe, a permis de programmer de 50 à 60% des dossiers déposés sur les AMI innovation, tourisme et culture, et bioressources au cours de l'année 2016.

Enfin, l'AMI biodiversité émerge sur l'Axe 4 en vue de booster une programmation qui n'avait pas encore débuté dans l'attente du projet pré fléché de construction de l'Observatoire de la Biodiversité Amazonienne (OBAG). Les objectifs de cet AMI s'inscrivent en complémentarité avec ce projet et n'ont

pas contraints à une modification du PO.

A noter que la programmation de l'axe a démarré au deuxième semestre 2015, avec pour cette première année uniquement 5 dossiers programmés. En 2016, le rythme de programmation devient régulier, et voit 25 nouveaux projets accompagnés. L'indicateur financier de l'axe révèle une bonne programmation (avec 121,4M€ en coût total programmé, sur les 50M€ de cible financière pour 2018, soit 243% de réalisation de l'objectif, même s'il ne s'agit pas encore de certification). On constate ainsi qu'il s'agit d'une première vraie année de programmation complète, ce qui explique la progression lente en termes d'indicateurs et en même temps son caractère prometteur (voir bilan indicateurs plus bas).

Au titre de l'OS1, **7 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 5,8M€**, sur les 12,4M€ dédiés pour l'ensemble de la programmation (soit près de 47%). Le bâtiment recherche-enseignement porté par le CHAR, avec ses 1752m<sup>2</sup> de surface dévolue à la recherche construite (OS1-2) permet de répondre à un des deux indicateurs de réalisation de cet OS, dépassant largement la valeur cible fixée à 500m<sup>2</sup>.

L'objectif de l'OS 2, la programmation reste la même que l'année précédente avec **4,23M€ en coût total programmé dont 1,75M€ de FEDER**, soit 19,49% de la maquette en coût total et 10,67% pour le FEDER.

Les 4 opérations soutenues au titre de cet OS font partie d'un seul projet dont l'objectif est de mettre la culture scientifique à la portée de tous les Guyanais. Ces opérations s'inscrivent dans les objectifs de l'OS2, puisqu'elles répondent aux trois types d'actions éligibles énoncés dans la fiche des critères de cet OS : transfert de technologie, développement expérimental et animation. En outre, la diffusion de la culture scientifique est un volet important s'inscrivant pour les cinq prochaines années dans le cadre du programme « Egalité des chances ».

Un des projets, plus spécifiquement tourné vers l'animation et notamment à la diffusion de la culture scientifique justement, est porté par l'association Canopée des sciences et cofinancé par le programme d'investissement d'avenir répondant à un appel à projet national. Cette association, dédiée à la diffusion de la culture scientifique, est idéalement située à l'Université de Guyane et fait déjà le lien entre les étudiants et les Fablabs (l'opération Numlab soutenue par le FEDER est un FabLab orienté vers la découverte et d'appropriation du numérique).

Quant à l'OS 3, **près de 106M€ en coût total ont été programmées dont 15,2M€ de FEDER**, soit plus de 101% de la maquette prévue en coût total et 26% en part FEDER. Il s'agit, comme peuvent l'illustrer ces 4 projets les plus lourds en poids financiers, d'accompagner le développement d'entreprises dans des secteurs priorités par les stratégies régionales et la SRI-SI. La biomasse en fait partie et a fait l'objet, à travers ces quatre projets de 88% du coût total programmé de l'OS, et 60% du coût FEDER.

La société Voltalia Biomasse Amazone Investissement permet d'illustrer un de ces projets phares. Cette filiale de Voltalia Guyane souhaite exploiter sur la commune de Roura une centrale biomasse (à Cacao) pour la production d'électricité à partir de bois énergie (60 000 tonnes par an). L'électricité produite sera vendue à EDF Systèmes Energétiques Insulaires et l'approvisionnement sécurisé par un contrat avec l'ONF portant sur une mise à disposition dédiée de bois-énergie qui sera ensuite acheminé et conditionné

sous forme de plaquettes forestières permettant de couvrir l'ensemble du besoin, soit 60 kt/an dans un rayon de 40 à 60 Kms autour de la centrale. Un des atouts majeurs du projet biomasse de Cacao pourrait être sa portée structurante et créatrice d'emplois pour la filière d'exploitation forestière, prépondérante dans l'est guyanais. Les volumes de bois mobilisés par le projet devraient permettre à la filière amont de se structurer davantage et ainsi d'optimiser le coût moyen d'extraction du bois d'œuvre grâce à la co-exploitation du bois d'énergie et la valorisation des connexes d'exploitation du bois d'œuvre, aujourd'hui abandonnés en forêt. Ce mode d'exploitation dit « mixte » permettrait ainsi le maintien de la compétitivité d'une filière entière, aujourd'hui menacée par les importations de bois traité.

Aussi, une enveloppe d'un montant de 2M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent du Maroni. Une opération a été programmée lors du premier comité de pilotage de synthèse local (CPEL) le 28 novembre dernier pour un coût total de 1,7 M€.

5 AMI ont été lancés depuis le début de la programmation sur l'OS3 et ont permis de retenir 127 candidats pour une enveloppe prévisionnelle de 46M d'€. Seulement 14 dossiers relevant de ces AMI ont été programmés -dont 4 depuis le début de cette année- pour un montant FEDER de 4,2M d'€. Les 5 AMI se clôturent en 2017 et les 113 autres dossiers sont attendus durant l'année.

#### • Bilan des indicateurs de l'axe 1 :

Axe 1 : 5,3% de la cible à l'horizon 2023 est atteinte concernant les publications à l'internationale (OS1-1 : 8 sur 150) et 9% concernant les chercheurs travaillant dans des structures améliorées (CO25 : 13 sur 150). Cependant les projets ayant été axés davantage sur l'amélioration d'espaces de recherche, ils ont permis de largement dépasser les objectifs fixés par le PO, puisque 350% de la cible est atteinte pour l'OS1-2 (1752m<sup>2</sup> sur les 500 fixés).

Une seule entreprise a bénéficié du label entreprise innovante, représentant 12,5% de la cible fixée à l'horizon 2023. Ce sont 10% des objectifs fixés qui sont atteints relativement au nombre d'entreprises soutenues (CO-01 : 4 sur 40), mais 20% atteints lorsqu'il s'agit pour ces entreprises de coopérer avec la recherche (CO-26 : 3 sur 15 fixées). Les investissements privés dans les domaines de l'innovation et de la R&D permettent d'atteindre 76% des cibles fixés (CO27 : 0,75M€ sur 1 M€). Par contre l'introduction de produits nouveaux n'a concerné qu'une seule entreprise jusqu'à présent (CO-29 : 6,7% de la cible).

Pour l'OS 3, 19 entreprises ont été soutenues (CO-01), soit 5% de la cible à l'horizon 2023 et 19% de celle relative au soutien par subvention (CO-03). Seules 4 entreprises bénéficient d'un soutien non financier (CO-04), soit 6% de la cible fixée mais le soutien à l'emploi est positif puisqu'il atteint près de 10% de la cible estimée à 400 emplois (CO-08 : 37 créés grâce à l'OS3).

Au 30 Juin 2017, la valeur cible est atteinte pour 75% puisque 30 entreprises ont bénéficié d'un soutien au titre de l'OS3 (sur les 40 ciblées). Ainsi l'AG n'est pas inquiète à ce sujet car de nombreux porteurs de projets n'ont pas encore déposé leur dossier suite à leur sélection aux différents Appels à Manifestation d'Intérêt. Par ailleurs, les instruments financiers devraient être lancés courant 2nd semestre 2017, pour booster le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien, et les opérations collectives vont débiter. Ainsi, ces deux paramètres devraient permettre d'atteindre l'objectif visé pour 2018, de 40 entreprises. Enfin, rappelons également que 2017 a vu la programmation de l'aide au fret. Ainsi, le nombre d'entreprises

soutenues est donc en réalité largement dépassé.

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE
-----------------	---

L'objectif de cette mesure est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi et de contrôles, assurer les dispositifs anti-fraudes, ainsi que l'évaluation du programme opérationnel FEDER- FSE et des projets cofinancés et d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens (CTE, FEADER, FSE géré par l'Etat, et FEAMP) et les dispositifs européens en matière de RDI, de développement durable, d'aide aux entreprises.

A noter que l'axe 10 du programme (assistance technique FSE) n'a pas fait l'objet de programmation au 31 décembre 2016 car peu de dépenses ont été effectuées sur le FSE spécifiquement, les dépenses étant faites conjointement avec le FEDER. Ces dépenses sont par conséquent présentées dans le dossier d'Assistance Technique FEDER.

Un dossier 2015-2017 a été programmé en 2017, pour un montant UE de 686 210,93 € et un CT de 774 714,55 €. Cette donnée ne peut être valorisée sous SFC puisque ce RAMO ne prend en compte que les programmations jusqu'au 31 décembre 2016, mais elle permet tout de même de relativiser les résultats de programmation de cet axe, dans la mesure où ce dossier a permis de financer formations et salaires depuis 2015.

• **Bilan des indicateurs des axes 9 et 10 :**

Seule l'assistance technique du FEDER a fait l'objet d'une programmation au 31/12/2016 (Axe 9- OS18). Ce sont 16 comités de programmation réalisés (soit 57% de la cible fixée), 26 parutions (52%) et 35 agents dont les postes ont été financés (soit 206% de réalisation de la cible).

Néanmoins, ces données étant inter fonds, il a été estimé –afin de valoriser également les réalisations du FSE- qu'une division par fond pouvait être réalisée à hauteur de 80% pour le FEDER et 20% pour le FSE. Ainsi, 14 comités dédiés au FEDER, 2 au FSE. Et 21 parutions dédiées au FEDER pour 5 au FSE.

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
-----------------	---

En matière d'accès aux TIC, la Guyane, du fait de l'immensité de son territoire, est divisée entre la bande littorale où sont concentrés les efforts d'équipement et la majorité de la population, et les zones isolées de l'intérieur d'autre part, confrontées à un enclavement numérique avec des zones blanches et des zones grises.

La Collectivité de Guyane a proposé la mise en place de dispositifs adaptés pour couvrir 86% de la population guyanaise, en combinant deux solutions technologiques différentes, sur le littoral et l'intérieur. La couverture en très haut débit du littoral constitue un enjeu fondamental car cette zone concentre 80% de la population guyanaise et l'essentiel de l'activité économique, de recherche et hospitalière. La couverture de l'intérieur doit répondre à un principe d'égalité fondamental dans des zones à forte croissance démographique. De plus, l'acheminement et l'évacuation du trafic numérique de la Guyane sont effectués par câble sous-marin. Un raccordement à un deuxième câble sous-marin en direct et dans des conditions d'accès satisfaisantes permettra à la Guyane d'anticiper les besoins futurs en bande passante, d'augmenter le débit et de diminuer les coûts d'accès en favorisant la concurrence et sécuriser la sortie numérique vers l'international, en cas de coupure.

L'enjeu de cet objectif recoupe donc la compétitivité du territoire, l'éducation/formation et l'inclusion sociale. En effet, l'accès au numérique haut débit dans les zones aujourd'hui dépourvues permettra à la fois un désenclavement, une inclusion sociale, le déploiement de services administratifs et de santé et le développement de l'activité économique sur ces territoires. La compétitivité du territoire, de la recherche et l'accroissement du potentiel d'innovation des entreprises ainsi que leur compétitivité se trouveront renforcés par le très haut débit dans les communes du littoral.

L'axe 2 a été programmé, en fin d'année 2016 avec **un seul dossier au titre de l'OS 5, pour un coût total de 0,9M€ et un coût UE de 0,5M€**. Ceci représente à peine 1,5% de consommation de l'enveloppe dédiée pour l'axe, qui s'élève à 33,7M€ en part UE.

Il s'agit d'un projet de déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane, porté par la société IDEO GUYANE. Elle propose une offre de connectivité cellulaire, entièrement dédiée aux communications à bas débit. IDEO GUYANE et SIGFOX développent un système de transmission d'informations permettant de réduire la consommation d'énergie des périphériques connectés et leur prix. Les services associés aux objets connectés devraient apporter des solutions pour les entreprises guyanaises dans des secteurs variés, allant du numérique (traitement des données recueillies par les objets), à la santé (aide aux personnes âgées, Alzheimer, suivi médical,...) en passant par le tourisme (informations sur les conditions météo, cartographie intelligente...) ou encore l'agriculture (suivi de cheptel, données hygrométriques...).

Visant à renforcer l'attractivité numérique du territoire et la disponibilité des données numériques, ce premier projet programmé répond aux enjeux identifiés par l'OS. Il répond enfin directement aux indicateurs puisqu'il s'engage à développer des applications e-santé et e-mairie.

Pour rappel, cet axe concerne l'OS 4 relatif au projet du câble sous-marin et l'OS 5 relatif aux projets numériques qui doivent être déposés au fil de l'eau. A savoir également que l'OS4 relève en partie de l'ITI, dont la convention n'a été signée qu'au 15 avril 2016. Ce qui explique une programmation plus tardive. Toutefois, des travaux sont en cours avec la cellule animation ITI de Saint-Laurent du Maroni afin de

coordonner les opérations sur le territoire liées à la problématique du numérique. A cet effet, une enveloppe de 15M€ est réservée pour la mise en place des opérations qui relèveraient de l'OS4 et l'OS5 pour l'ITI.

Concernant le câble numérique, la procédure est en cours avec un choix du délégataire mi 2017. Le projet devrait bien voir le jour avant fin 2018. Des réunions régulières ont lieu avec les partenaires sur cet axe, afin de pouvoir pallier le cas échéant par d'autres projets si le câble devait tarder à voir le jour pour des questions juridiques. .

A noter également que le projet SEAS, pré fléché dans le PO pourrait être déposé en 2017 pour un montant de 4M€ sur l'OS5. Porté par la CTG, rappelons qu'il s'agit d'un projet de développement de la surveillance de l'environnement amazonien assistée par satellite permettant de renforcer la connaissance du territoire (Ce, en vue notamment d'anticiper les impacts sur le changement climatique, d'accompagner les gestionnaires de milieux naturels et les collectivités pour définir des stratégies d'actions et d'évaluation, etc...).

• **Bilan des indicateurs de l'axe 2 :**

Axe 2 : Seul l'indicateur de l'OS5 peut être renseigné à ce niveau de programmation, ce sont 20% des cibles qui sont atteintes avec 1 application soutenue au titre du déploiement de l'offre de services numériques (OS5-2).

D'autre part, le seul projet programmé en décembre 2016 n'a pas permis de compléter l'indicateur de performance (OS4-3 relatif à la population éligible à 30Mbps sur le littoral). C'est pourquoi, la réalisation est à 0. Néanmoins, l'AG compte faire des choix beaucoup plus sélectifs sur cet axe afin de pouvoir atteindre l'objectif visé de 12% pour 2018 sur cet OS4-3, notamment avec la réalisation du câble sous-marin dont la réalisation est actuellement à l'étude avec le lancement de marchés préalables et négociations avec les opérateurs.

Axe prioritaire

3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Du fait de son retard de développement et des caractéristiques de son économie, la Guyane présente une intensité énergétique plus faible que la moyenne de l'Union Européenne. En choisissant un mode de croissance sobre et équilibré, la Guyane a l'opportunité de faire converger son niveau de développement tout en maîtrisant la hausse de son intensité énergétique, ce qui lui permettrait de se situer au niveau des pays les plus performants.

L'accent sera mis sur cet axe sur la maîtrise de l'énergie d'une part.

D'autre part, l'augmentation de la population de plus en plus concentrée dans les zones urbaines et



notamment l'île de Cayenne nécessite de promouvoir l'usage de transports collectifs pour décongestionner un réseau routier urbain saturé, source de nuisances économiques et environnementales. L'enjeu fondamental de cet axe réside également dans la capacité de structuration urbaine, de désenclavement des quartiers et d'inclusion sociale et économique d'une importante partie de la population guyanaise.

Au titre de l'axe 3, **trois projets ont été programmés au 31 décembre 2016 sur l'OS 6 pour un montant de 1,07M€ en CT et 0,8M€ en part UE**. L'enveloppe dédiée de l'axe est de 102,5M€ dont 46,4M€ en part UE. Elle a donc été consommée à hauteur d'à peine 2% en part UE. Les trois projets en question sont les suivants.

La première opération, « Les médiateurs de la PRIME », est portée par Guyane Energie Climat. Elle consiste en la mise en place et à l'animation d'un réseau d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie, composé d'acteurs de la maîtrise de l'énergie (MDE) sur tout le territoire Guyanais. Une Plateforme Régionale d'Information sur la Maîtrise de l'énergie a été créée dans le cadre de ce projet, afin de sensibiliser et favoriser la maîtrise des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans l'habitat ; mais aussi d'apporter des conseils et des solutions concrètes aux particuliers avec pour finalité la diminution du coût des factures d'électricité. En effet, cet outil est mis à la disposition du public afin d'améliorer la consommation de l'énergie au bureau et dans l'habitat, d'amener les personnes sensibilisées vers un comportement écoresponsable.

La deuxième opération, portée par la CCIRG en partenariat avec l'ADEME et le PRME (Programme Régional de Maîtrise de l'Energie), consiste au recrutement d'un(e) Chargé(e) de Mission Energie des bâtiments, mis(e) à disposition des entreprises de Guyane et en particulier des professionnels de la filière BTP-Habitat en vue de les sensibiliser à la Maîtrise de l'énergie (MDE). Il s'agit par exemple d'accompagner des entreprises du BTP dans la mise en œuvre de labels, de réaliser des rencontres avec les chefs d'entreprises (tables rondes, séminaires, conférences...) afin de collecter des données, besoins en énergie futurs et d'alimenter les observatoires (GEC, ADEME...) qui contribueront à la connaissance et/ou l'amélioration de la MDE du tertiaire et de l'industrie. Ainsi, les donneurs d'ordre devraient bénéficier d'un éclairage pertinent afin d'orienter les politiques publiques dans le domaine de l'énergie (et de sa fourniture) notamment lors de la révision de la PPE en 2018, en s'appuyant sur les livrables fournis à l'issue de cette étude.

Enfin, le troisième projet soutenu au titre de l'axe 3 répond également aux enjeux identifiés sur l'OS6. Il s'agit du programme MAPOCK 2 d'électrification photovoltaïque participative des sites isolés, porté par KwalaFaya. Il vise à proposer aux familles intéressées une solution pérenne, économique d'accès à l'électricité et indépendante de l'alimentation en carburant fossile, par la réalisation d'installations électriques autonomes en auto-construction. Une première étape du projet consiste en la réalisation au cours de formation menée par KwalaFaya d'un kit « abattis » pour l'accès à un service électrique de base. En seconde étape, KwalaFaya propose une formation et l'équipement de production de froid grâce à l'installation d'un kit "Froid" permettant l'accès au froid pour la conservation des aliments. A l'issue du programme MAPOCK 2, 100 familles devraient être équipées d'un kit « Abattis » et 20 d'entre elles auront

accès au froid pour la conservation des aliments grâce au kit "Froid".

Si ces projets permettent la mise en œuvre de dispositifs MDE, ils bénéficient à des personnes, sous forme de formation, de renforcement de capacité et d'autonomie énergétique acquise par savoirs faire, mais ne bénéficient pas directement à des logements ou bâtiments publics comme cela est fléché dans l'indicateur (OS6-2). Ce dernier n'est donc pas encore boosté mais le sera sur les prochaines thématiques ciblées par appels à projet.

Ainsi, malgré ces trois projets, une insuffisance de programmation est constatée sur l'OS6, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif ou financier. Elle s'explique notamment par le mode de sélection principal des opérations sur cet objectif par appel à manifestation d'intérêt. Dans ce cadre, des appels à projets sur la thématique « efficacité énergétique », sont prévus pour le deuxième semestre 2017 et permettront de lancer la programmation.

Quant à l'OS7, qui relève du Grand projet, le dépôt du dossier sur le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est également en attente. En ce début de programmation, mis à part de légères modifications du tracé du bus, il n'y a pas eu de changement majeur du projet. Les études prévues et requises sont en cours et se prolongeront jusqu'à la fin de l'année 2017. Le dépôt du projet par la CACL, une fois toutes les conditions préalables remplies, pourra se faire courant 2017. Pour rappel, le plan financier du grand projet est maintenu à un coût total de 144,2M€, qui comprend une part Etat de 20,1M€ et une part FEDER pré fléchée d'environ 40M€ (voir partie 9 Grand projet). A noter que les indicateurs de cet OS font l'objet d'un plan d'action spécifique permettant la prise en compte des étapes de mise en œuvre. Elles seront analysées pour répondre au cadre de performance dont la valeur intermédiaire sera « nulle », puisque l'indicateur de réalisation de l'OS considère l'achèvement des travaux du TCSP avec pour cible le nombre de kilomètres de voirie réalisée. Cette valeur, pré fixée à 10,7km de voirie, n'est pas modifiée et sera atteinte en fin de programmation.

- **Bilan des indicateurs de l'axe 3 :**

Axe 3 : Absence de données sur les indicateurs, car l'axe débute tout juste sa programmation.

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
-----------------	--

L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118M€ en CT, soit 67,5M€ en part FEDER. Il a été programmé à hauteur de **70,4M€, dont une part FEDER de près de 26,6M€** (soit, environ 39,4% de la maquette FEDER). Cette programmation concerne au 31 décembre 2016 3 OS, soit 22 dossiers.

L'objectif de l'OS 8 est d'accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 10M€ dont 5M€ de FEDER. En 2016, **22,4€ ont été programmées dont 3,6M€ de FEDER**, soit plus du double de la maquette en coût total (près de 224%) et 72,5% pour le FEDER.

Relativement touché par un retard structurel en matière de collecte et traitement déchets et au vu de la nécessité de mettre aux normes les décharges, le choix de l'AG a été de financer l'agrandissement d'une décharge, la création de déchetteries et la mise en place de site de transit de déchets.

Pour illustrer ces choix, considérons d'une part l'opération d'extension de la capacité du casier de Saint Laurent du Maroni, route de P. Isnard, qui a dans un premier temps permis de poursuivre la mise en conformité du site de stockage de déchets ménagers. Dans un second temps cette opération comprend également la création d'un second casier de 40 000m<sup>3</sup>, complétant le premier. Ce projet constitue un enjeu majeur pour la CCOG dans la mesure où il vise à assurer la continuité du service de traitement des déchets pour les communes d'Apatou, Awala Walimapo, Mana et Saint-Laurent du Maroni ; et qu'il répond à une absence d'autre exutoire pour le traitement des déchets de la collectivité de commune.

D'autre part, le projet d'installation de stockage de déchets non dangereux des Maringouins concentre à lui seul près de 13M€ en CT et 1,3M€ de coût FEDER. Il s'agit d'augmenter la capacité de stockage du site jusqu'en 2020, grâce à la création d'un nouveau casier de 24 000 m<sup>2</sup> de superficie soit 224 477 m<sup>3</sup> supplémentaires. Cette installation devrait donc être en mesure d'accueillir les déchets de la CACL, de la communauté de commune de l'Est Guyanais (CCEG) et à désormais de la Communauté de Commune des Savanes (CCDS). Afin d'optimiser l'espace, un compactage sera mis en place. A noter que la décharge des Maringouins est l'un des deux sites autorisés en Guyane.

Les indicateurs de l'OS8 sont en bonne voie en ce début de programmation et notamment grâce à ces deux projets. En effet, les taux de valorisation des déchets (OS8-1) et de déchets allant vers un site autorisé (OS8-2) sont en progression. La capacité de stockage réalisée (OS8-3) atteint plus de 88 400 tonnes, soit 15% de la cible de 2023 (600 000T prévues). Aussi 5 équipements de valorisation devraient être créés (OS8-4) grâce à ces premiers projets programmés, pour les 6 ciblés à l'horizon 2023.

L'objectif de l'OS 9 est d'accroître l'accès de la population à l'eau potable et de permettre un meilleur traitement des eaux usées limitant les rejets non conformes en milieu naturel. Ce, afin d'améliorer durablement la qualité des eaux et préserver l'environnement. Il concerne donc principalement les projets d'extension de réseau et de traitement des eaux usées. L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 35M€ dont 19M€ de FEDER. En 2016, pour **8 projets programmés, ce sont 12,3M€ en CT soit près de 5M€ de FEDER** qui ont été programmés, c'est-à-dire 35% de la maquette en coût total et 25,8% en part FEDER. Trois de ces projets, détaillés ci-dessous représentent à eux seuls plus de 10M€ en CT et 4M€ en part FEDER.

Dans un premier temps, deux projets d'assainissements sur l'île de Cayenne ont été programmés pour un coût total de près de 5M€ et une part UE de plus d' 1,8M€. L'un porte sur l'**assainissement des cités périphériques de Cayenne – Bassin Versant Cabassou Madeleine, permettant à la fois de** mettre aux normes les équipements de traitement de la ville de Cayenne, en cohérence avec son schéma directeur d'assainissement et de poursuivre l'extension de son réseau de collecte aux zones prévues en

assainissement collectif. L'autre concerne l'**assainissement des cités périphériques de Cayenne – Bassin Versant Cités populaires, qui vise à** mettre en place un réseau commun d'assainissement qui permettra d'augmenter le nombre de foyers reliés et de diminuer le nombre de systèmes individuels d'assainissement. Ces deux opérations permettront de réduire fortement les rejets directs d'eaux usées dans les fossés pluviaux et dans le milieu naturel, d'augmenter le raccordement des eaux usées de la ville de Cayenne, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Dans un second temps, la réalisation du pôle d'assainissement des eaux usées Lacroix est également un projet d'ampleur qui s'inscrit dans la stratégie de l'OS 9 visant à proposer des solutions d'assainissement. En effet, le pôle d'assainissement des eaux usées Lacroix s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la CACL et permettra à 20 000 personnes supplémentaires de bénéficier d'un meilleur traitement des eaux usées. Cette donnée contribue ainsi directement à l'indicateur commun CO-19 (population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées), qui est atteint grâce à ce seul projet.

A noter que les indicateurs sont assez inégaux sur cet OS, puisque la majorité des projets programmés, déposés au fil de l'eau, concernaient davantage le volet assainissement que celui alimentation en eau. Ainsi, alors que seulement 9% de la cible est atteinte pour ce dernier volet (puisque 2575 personnes devraient bénéficier d'une meilleure alimentation en eau grâce aux projets programmés (CO18)), c'est par contre 126% de la cible fixée pour l'assainissement qui est atteinte (puisque 25720 personnes devraient voir leur traitement des eaux usées amélioré grâce à ces premiers projets programmés (CO-19)). Ce ratio devrait se rééquilibrer prochainement avec des projets davantage portés sur le volet alimentation en eau.

L'OS 10, dont l'objectif est d'améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne, n'a pas encore été programmé au 31 décembre 2016. Cela s'explique par le fait qu'il était axé sur la création d'un Observatoire de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG), qui a pris du retard et pourrait être remis en question. L'OS a donc été ouvert à d'autres projets et sa programmation relancée grâce à un AMI spécifique « biodiversité » au cours de l'année qui a vu la sélection de 14 projets dont aucun n'a été déposé dans sa version complète en 2016. Les premiers dossiers ne sont arrivés qu'au premier trimestre 2017, rassurant l'AG sur le lancement de l'OS.

L'objectif de l'OS 11 est d'améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance.

L'enveloppe financière prévue sur cet OS est de 63M€ dont 37M€ de FEDER. Une enveloppe d'un montant de 12M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent

du Maroni. 4 opérations ont été programmées à ce titre lors du premier comité de pilotage de synthèse local (CPEL) le 28 novembre dernier pour un coût total de 6,5M€, dont 2,6M€ de FEDER.

Au total fin 2016, ce sont **35,7M€ qui ont été programmés dont 18M€ de FEDER**, soit 56,6% de la maquette en coût total et 48,8% en part FEDER. Pour la seule année 2016, 7 nouveaux dossiers ont été programmés, portant à 9 le nombre de projets programmés au titre de l'OS 11 après validation par le Comité de Gestion et d'Engagement (CGE) du FRAFU. Six projets regroupant à eux seuls 30M€ du coût total, sont détaillés ci-dessous, ils intègrent les 4 projets ITI.

Quelques exemples permettent d'illustrer ces choix de l'AG, axés sur le développement de voies publiques.

L'aménagement des VRD primaires de l'éco- quartier de Rémire- Montjoly et du Mont Baduel, est porté par l'EPAG et la SIMKO. Il s'agit d'une opération d'équipement de viabilisation primaire qui nécessite la mobilisation de financements publics importants. Ce projet répond aux besoins exprimés par la Commune de Cayenne dans sa programmation de logements, permettant en 2 tranches la réalisation de 101 puis 193 logements. Comme la première, l'opération VRD1 des secteurs 2.2 et 2.3 de la phase 2 de la ZAC de Soula dite "Rives de Soula" est portée par l'EPAG. Elle a pour objet la viabilisation de terrains pour la construction de 700 logements environs (319 logements sociaux 300 lots à bâtir et 80 maisons jumelées). La ZAC de Soula s'est développée avec comme objectif, l'aménagement d'un nouveau quartier de la commune de Macouria par la création d'un nouvel ensemble urbain accueillant un programme à vocation résidentielle, des commerces et des équipements associés. Ce pôle urbain s'inscrit dans la continuité de territoires déjà urbanisé (Soula 1 et 2).

Enfin, les autres opérations concernent la réalisation de voies de liaison, avec des travaux comprenant les terrassements et les travaux de voiries, l'assainissement des eaux pluviales et l'éclairage public.

- **Bilan des indicateurs de l'axe 4 :**

Concernant les déchets, les cibles sont en bonne progression puisque 50% sont atteintes relativement aux équipements de valorisation créés (OS8-4 : 3 sur 6 ciblés), et près de 15% des cibles sont atteintes en capacité de stockage réalisé (OS8-3 : 88 435T sur 600 000 fixées). Par contre seuls 4% des objectifs sont en voie d'être réalisés en termes de capacités supplémentaires de recyclage de déchets (CO-17 : 400T/an sur 10 000).

Concernant l'eau et l'assainissement (CO-18 et CO-19), les cibles sont atteintes respectivement pour 9 et 126%, les efforts ayant été mis jusqu'à présent sur des aménagements permettant un meilleur traitement des eaux usées.

Les éléments relatifs à la biodiversité ne peuvent pas être valorisés au 31/12/2016 puisque l'OS n'a pas encore été programmé.

Concernant l'aménagement urbain néanmoins, 50% des cibles sont atteintes en matière de logements sociaux créés par an (1200 en 3 ans sur les 2400 prévus). Et ce sont 21% des objectifs fixés atteints en termes de surface de voiries réalisées, puisque près de 63 000m<sup>2</sup> ont été effectués sur les 300 000 ciblés d'ici à 2023.

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
-----------------	--

L'axe 5 est dédié à l'amélioration des conditions et capacités d'accueil d'enfants en situation de fragilité sociale dans des structures adaptées. La Guyane connaît des lacunes importantes liées notamment à la distance entre les zones d'habitat et les zones de soin, à l'importance de la population jeune (plus de la moitié de la population a moins de 20 ans dans l'ouest guyanais) et à la croissance démographique très forte. Ces déséquilibres sont particulièrement marqués dans les zones enclavées, disposant d'un maillage infrastructurel plus faible. L'enfance en danger est également particulièrement touchée par ces déséquilibres alors que le nombre d'enfants placés par les services du Département a connu une progression de 33% entre 2009 et 2012. C'est la raison pour laquelle les objectifs de l'OS12 sont tournés vers l'augmentation des capacités d'accueil des enfants en situation de fragilité sociale et une amélioration de la couverture territoriale en structures médico-sociales dans l'Ouest de la Guyane.

Néanmoins, l'axe 5 n'a pas encore été programmé, au 31 décembre 2016. L'enveloppe financière prévue sur cet axe est de 11,8M€ dont 10M€ de FEDER. Cet axe est essentiellement dédié à des projets portés par la Collectivité Territoriale sur l'enfance en danger. Le pré-programme de ce projet est finalisé, le terrain retenu, et les pré-études lancées. Deux gros dossiers sont en cours d'instruction (pour un montant sollicité en part UE de 6,5M€) et un dossier supplémentaire en phase de dépôt prochainement, préjugant d'un démarrage effectif de l'axe en 2017.

Rappelons en effet que l'OS12 a fait l'objet de modification afin de l'ouvrir au-delà du projet retardé de Maison à caractère social et ainsi démarrer activement sa programmation. Les actions éligibles ont été ouvertes aux investissements permettant d'élargir l'offre d'accueil des familles en grande fragilité sociale notamment celles élevant seules leurs enfants. Ces démarches ont néanmoins retardé la programmation. Au final, des projets complémentaires ont vu le jour avant la mise en place de ce projet (qui a débuté suite à la fusion et la mise en place du budget de la CTG). Au 30 Juin 2017, une opération a été programmée permettant d'atteindre la valeur intermédiaire fixée au titre de cet OS. En effet, le projet AKATIJ de construction d'un résidentiel collectif de 25 places verra l'accueil de 10 enfants, 15 femmes et de 10 places d'Appartements communautaires thérapeutiques (ACT) familiaux à AWALA YALIMAPO. D'autres projets sont également en cours d'analyses pour une présentation prochaine dans les futurs comités.

- **Bilan des indicateurs de l'axe 5 :**

Axe 5 : Absence de données sur les indicateurs, car l'axe n'a pas été programmé au 31/12/2016. Les

explications se trouvent dans les détails relatifs au retard de programmation de l'axe, présentés ci-dessus.

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
-----------------	---

L'objectif général de cet axe est de construire et améliorer les infrastructures d'éducation et de formation, et les conditions d'études en vue d'assurer la scolarisation de la population en âge d'être scolarisée, dans un contexte de croissance démographique importante. L'urgence est certes à la construction de groupe scolaire, dans la mesure où les établissements scolaires existants ne suffisent pas à scolariser dans de bonnes conditions l'ensemble des jeunes de Guyane, cependant, cela ne doit pas faire oublier la nécessité de repenser l'utilisation des infrastructures et de sortir de la logique de rattrapage.

L'enveloppe financière prévue sur l'axe 6 est de 40M€ dont 30M€ de FEDER. Au titre de cet axe, l'OS13 a été programmé au 31 décembre 2016, pour un montant total de **17,4M€**, soit 43,5% de la maquette en coût total et **près de 11M€** de FEDER, soit 36,5% de la maquette en part FEDER.

A noter que l'enveloppe va être rapidement consommée sur cet OS, du moins elle est déjà en partie affectée. En effet, un certain nombre de projets est fléché dans un listing de dossiers priorités par le groupe technique « construction scolaire ».

En 2016, 2 nouveaux projets ont été programmés, portant à 4 le nombre total pour l'OS 13, dont les deux suivants rassemblent à eux seuls plus de la moitié de la part FEDER programmée.

Un premier exemple de projet phare de l'axe concerne la construction du groupe scolaire 2 de la ZAC Soula, qui s'inscrit dans le projet global de la création de la ZAC Soula. Afin répondre en partie au défi du besoin en logements de la Guyane, l'idée de développer un pôle urbain d'une superficie de 400 hectares à Macouria, dans le secteur de Soula, a émergé sous l'impulsion de la Commune avec le concours de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG) –voir projets d'aménagements urbains programmés sur l'OS 11 précédemment détaillé-. Cette opération est réalisée en plusieurs phases, permettant dans un premier temps la livraison de 1100 logements entre 2010 et 2015, soit environ 3500 habitants et des locaux commerciaux ; puis dans un second temps la livraison de 1300 logements en 2018. Sur chaque phase, deux groupes scolaires sont programmés. L'opération concerne les études et la phase travaux pour le second groupe scolaire, notamment la construction d'un groupe scolaire de 16 classes, dont 6 classes maternelles et 10 classes élémentaires, ainsi que des équipements connexes tel que : réfectoire, cuisine de liaison, locaux administratifs, locaux de service et locaux spécifiques (BCD, salle de psychomotricité, salle médico-social, CLIS, CLAD. Cette opération comprend également la réalisation d'un parvis béton pour l'accueil des enfants en toute sécurité, des places de stationnement pour le personnel et les parents et une aire de stationnement pour les bus scolaires.

Autre opération de grande ampleur, qui participe autant à la consommation de crédit de l'OS qu'à la bonne progression au niveau des indicateurs, la construction du bâtiment du restaurant universitaire de Cayenne. Il s'agit d'une opération inscrite au contrat de plan Région/CPER 2014-2020, et qui fait partie de la deuxième tranche d'aménagement et de construction de l'Université de Guyane (UG) sur le site Troubiran définie dans le cadre du Schéma Directeur de Développement de l'université de Guyane approuvé en 2004 et réactualisé en 2006. Ce service de restauration sur place prévu dans le cadre du restaurant universitaire est à destination de l'ensemble des occupants du site c'est -à-dire les étudiants, les personnels de l'université. Il prévoit une capacité d'environ 1000 couverts (places assises, pour une production d'environ 1500 repas par jour), valeur qui peut être valorisée en termes d'indicateurs (CO-35) portant sur les capacités d'accueil de la nouvelle structure.

Ce bâtiment est un élément essentiel du dynamisme du campus et son intégration dans l'environnement local. Sa construction porte sur une surface hors-œuvre nette de 1 825 m<sup>2</sup> et comprendra deux parties : celle qui accueille le public et celle réservée à l'administration et aux locaux techniques. Un soin particulier a été apporté au confort intérieur (visuel, acoustique, thermique) en prolongement d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

• **Bilan des indicateurs de l'axe 6 :**

122% des cibles sont atteintes pour l'axe 6 relevant des constructions scolaires, puisque 1830 places supplémentaires sont acquises grâce aux projets soutenus renforçant les capacités d'accueil des infrastructures d'enseignement (CO-35), sur les 1500 fixées.

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
-----------------	--

Le bilan de l'économie de la formation professionnelle de ces dernières années a montré une forte inégalité d'offre de formations dispensées sur le territoire guyanais. L'objectif de cet axe est de permettre un accès équitable à la formation afin d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle de l'ensemble des guyanais. Ce dernier passe par une meilleure accessibilité à la formation pour des publics éloignés géographiquement des dispositifs classiques de formation ; par une meilleure adéquation de la formation à la situation et aux besoins des publics cibles et par une plus grande flexibilité des formations dispensées permettant l'accès aux offres d'emploi, aux projets de développement locaux ou à la création et développement d'activité.



L'axe 7 a entamé sa programmation en 2016, avec **4 dossiers programmés au titre des SIEG pour un total de 29,3M€ en coût total et 23,5M€ en part UE**. L'enveloppe dédiée de l'axe étant de 65,6M€, avec une part UE de 52,5M€, on atteint 44,7% de programmation aussi bien en coût total qu'en coût UE.

En effet, l'essentiel des financements a été consacré, d'après la rédaction initiale du PO FEDER-FSE au Services d'Intérêts Généraux de la collectivité territoriale (SIEG). Les projets ont déjà été contractualisés par marché public et ont débuté au cours de l'année 2015. Cependant une ouverture du PO à d'autres types de projets est envisagée afin de booster une programmation qui s'avère plus complexe que prévue via ce seul dispositif. La CTG souhaite ouvrir le PO aux marchés de formation qualifiante sur l'ensemble du territoire de la Guyane, avec une priorité portée sur les secteurs fléchés dans le cadre du FEDER, à savoir par exemple la petite enfance, les métiers de la santé, du tourisme, du bois et des travaux publics, etc. Ces formations seront ouvertes aussi bien aux stagiaires issus du SIEG mais aussi à ceux visés dans la définition du besoin de formation. La proposition de modification devrait être soumise aux membres du Comité de Suivi au cours de second semestre 2017.

Les quatre premières opérations financées couvrent la période d'avril 2015 à décembre 2017. L'objectif visé était de proposer un parcours de formations personnalisé aux populations dans les territoires isolés de la Guyane, soit 2550 personnes en recherche d'emploi. Le SIEG est un dispositif à entrée/ sortie permanente, avec un objectif annuel de 150 parcours de formation réalisé, à l'exception du bassin du Bas Maroni (300 parcours). Mais, la mise en œuvre de ce dispositif SIEG a souffert de 2 handicaps :

- Les modules de formation proposés dans le cadre des SIEG sont mis en place par un groupement d'organismes de formation. Ce type de montage est une première en Guyane. Cette organisation a nécessité quelques ajustements ayant entraîné un démarrage tardif.
- 2015 était l'année de démarrage. Le dispositif est lancé en avril mais les premiers stagiaires ne sont accueillis qu'au second semestre. Or, initialement, il devait démarrer en janvier. Le retard pris ne sera pas rattrapé.

Ajouté à cela le fait que les populations des territoires isolés souffrent d'un manque d'acquisition de savoirs de base (non francophones, analphabètes...), pouvant être en partie comblé par Programme Régional de Formation de Base (Prefob), qui a néanmoins pris du retard et ne devrait être lancé qu'en septembre 2017. La population des territoires isolés n'ayant pas le niveau requis pour intégrer les SIEG, les premières remontées d'indicateurs sont assez faibles.

Les bassins des communes limitrophes à l'Île de Cayenne, Savanes et Est ont accueilli un plus grand

nombre de stagiaires. Par contre, le bassin du Haut Maroni, qui regroupe les communes de Maripasoula et Papaïchton connaît de très grandes difficultés. Sa demande est forte mais les populations ne maîtrisent pas les savoirs de base, nécessaires pour suivre les modules de formation dispensant les SIEG. Sa poursuite est en cours de réflexion par la CTG. En 2015, aucun stagiaire n'a intégré le dispositif et en 2016, seulement 17. Autre bassin en difficulté, le Bas Maroni qui regroupe les communes de Saint-Laurent, Apatou, Grand-Santi, Mana, Awala-Yalimapo. Le démarrage a été timide.

Globalement, la CTG compte sur un regain des stagiaires grâce à la sensibilisation des prescripteurs.

- **Bilan des indicateurs de l'axe 7 :**

Les cibles fixées au titre du FSE sont atteintes à hauteur d'environ 10% pour l'OS14-4 (près de 500 demandeurs d'emploi d'un niveau inférieur ou égal au CITE 3 ont été intégrés dans les dispositifs de formation, sur les 4500 ciblés) ; et de 14% pour l'OS14-5 (puisque 708 chômeurs sur les 5100 ciblés ont également bénéficié des SIEG).

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
-----------------	---

La nature d'archipel terrestre de la Guyane se traduit par un enclavement des zones de vies en dehors du littoral atlantique pour lesquelles les transports aériens et fluviaux sont les seuls modes de déplacement disponibles vers les centres administratifs et économiques du département.

Le désenclavement est au cœur de cet axe et s'inscrit ainsi dans une politique globale d'accès aux ressources permettant une croissance économique autonome, équilibrée géographiquement et également dans le cadre d'un meilleur accès pour tous aux services publics fondamentaux. L'axe 8 bénéficie au titre de ces objectifs d'une enveloppe de 84,5M€, comprenant une part FEDER de 52M€. Les 3 OS qui composent cet axe ont été programmés, de manière inégale comme illustré ci-dessous, pour un total de **21,4M€ soit 25,3% de la maquette réservée et une part FEDER de 10,8M€, représentant 20,7% de l'enveloppe européenne.**

L'objectif de l'OS 15 est d'augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret. L'enveloppe financière prévue au titre de cet objectif est de 15,4M€ dont 10M€ de FEDER. Il s'agit du premier OS de l'axe ayant été programmé en 2015, pourtant il reste bien en deçà de la programmation des deux autres. Deux nouveaux dossiers ont été soutenus en 2016, portant à 3 le nombre de projets programmés au total pour un montant total de **950 600€**, dont **606 540M€** de FEDER, soit environ 6% de la maquette à la fois en coût total et FEDER. Le dossier principal, rassemblant 74% du coût total programmé de l'OS demeure l'aménagement du Saut Koumarou NyanNyan détaillé ci-dessous.

Le fleuve Maroni marque la frontière entre le Suriname et la Guyane française. Actuellement il est la voie principale (voire unique) aux diverses communes de l'intérieur, situées sur ses rives. En l'absence d'infrastructures routières il permet d'assurer le transport des personnes et des marchandises nécessaires à la vie des habitants du fleuve. La présence de passages difficiles, appelés des « sauts » (rapides), rend les conditions de navigation difficiles et dangereuses en particulier en période de basses eaux. Le saut de Koumarou NyanNyan, sur la commune d'Apatou à proximité du village de Providence, a été retenu pour être aménagé lors de la période d'étiage 2015. En outre, l'ouverture à la prochaine rentrée d'un groupe scolaire au village de Providence générera une augmentation du trafic lié au transport scolaire. Afin d'améliorer les conditions de navigation (notamment le transport de personnes et plus particulièrement le transport scolaire), l'opération participe au désenclavement intérieur du territoire tout en diminuant les temps d'acheminement. D'autre part la sécurisation du passage des sauts entraînera une diminution des risques accidentels ayant un impact environnemental (chavirement avec déversement dans le fleuve d'hydrocarbures, de matériaux...). Ainsi, la solution retenue consiste à créer un cheminement sur berge, avec des cales d'embarquement et de débarquement à ses extrémités. L'utilisation des matériaux du site sera privilégiée et permettra ainsi de respecter l'aspect naturel du saut. Cet aménagement permettra aux passagers et/ou au fret d'emprunter le cheminement sur berge, pendant que la pirogue franchit le saut à vide. Ensuite les biens et les usagers pourront ré-embarquer dans des conditions de sécurité convenables.

A noter que sur cet OS les indicateurs du programme portent sur le désenclavement aérien (tonne de fret aérien et aéroports), alors que les trois dossiers programmés jusqu'à présent ne concernent que le transport fluvial. C'est la raison pour laquelle les indicateurs ne peuvent être valorisés pour l'instant.

L'OS 16, visant à compenser les surcoûts des entreprises grâce à une aide au fret est le plus programmé de l'axe. Avec 41 dossiers, soit **plus de 10M€ en coût total soit 5,3M€ en part FEDER**, il a pour objectif de permettre une diminution ou du moins une stagnation du coût des importations par la prise en charge d'une partie des coûts du fret. Ceux-ci sont particulièrement importants du fait de l'éloignement géographique de la Guyane vis-à-vis des sources d'approvisionnement, de l'enclavement intérieur, de l'étroitesse du marché, etc... Les besoins étant élevé, cet OS n'a pas eu de mal à démarrer sa programmation et consommer 59% de son enveloppe (en CT comme en FEDER) en peu de temps. Il permet également d'atteindre la cible fixée par son unique indicateur de réalisation, puisque 41 entreprises ont bénéficié d'un soutien à l'aide au fret (CO-01), sur les 30 ciblées à l'horizon 2023.

Enfin, l'OS17 est axé sur un accompagnement du grand port maritime impacté par des coûts élevés en matière d'acheminement des marchandises, de transport maritime, de manutention portuaire et de taxes aux importations. Le soutien permis par l'OS17 vise ainsi plus spécifiquement la sécurisation du tirant d'eau du GPM, l'amélioration de la qualité de la manutention, l'augmentation des capacités de stockage et la diminution du temps à quai.

Un seul dossier est programmé au 31/12/16 sur cet OS, pour un coût total de 9,8M€ et un coût FEDER de 4,9M€. Il s'agit d'un projet d'entretien des accès portuaires de Dégrad des Cannes. En effet, rappelons que la situation géographique de la côte guyanaise est pénalisante pour le bon fonctionnement des infrastructures portuaires dans la mesure où, située à 500 Km à l'ouest de l'embouchure de l'Amazone, cette côte est soumise à un apport constant de vases rejetées par ce fleuve et transportée sur le littoral guyanais par les courants côtiers. Cet envasement nécessite ainsi un dragage permanent du chenal d'accès au port de Dégrad des Cannes long de 18 Km et du bassin portuaire. L'opération vise ainsi à entretenir le chenal d'accès au port de Dégrad des Cannes et le bassin portuaire par dragage, garantissant ainsi les conditions de navigation offertes aux navires de commerce pour leur accès aux quais. Ne répondant pas directement à l'indicateur axé sur les surfaces à quai créées ou réhabilitées pour recevoir des navires et/ou conteneurs, ce projet ne nous permet pas pour le moment de valoriser les cibles de l'OS bien qu'il réponde à ses objectifs.

• **Bilan des indicateurs de l'axe 8 :**

Concernant le fret aérien et la gestion des ressources portuaires, aucun indicateur ne peut être valorisé au 31/12/2016. Néanmoins, l'OS16 a bénéficié d'une bonne programmation et l'indicateur relatif aux entreprises soutenues permet de rendre compte de 137% de la cible atteinte (CO-01 : 41 entreprises soutenues sur les 30 ciblées).

Au 30 Juin 2017, 2 dossiers ont été programmés dont l'un contribuant aux indicateurs fixés pour cet objectif spécifique, ce qui n'était pas le cas en décembre 2016, date à laquelle nous devons aborder les éléments. A noter qu'une fois le projet du Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) présenté en comité, les objectifs seront atteints. Enfin, rappelons qu'il nous était impossible de programmer des dossiers d'aménagement portuaire tant que le Règlement Général d'Exemption Catégoriel sur les aides d'État (RGEC) n'était pas validé. Il n'y a donc aucune action corrective à présenter, mais une question de retard imposé par une évolution lente de la réglementation de l'Etat membre.

Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
-----------------	--

L'objectif de cette mesure est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi et de contrôles, assurer les dispositifs anti- fraudes, ainsi que l'évaluation du programme opérationnel FEDER- FSE et des projets cofinancés et d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens (CTE, FEADER, FSE géré par l'Etat, et FEAMP) et les dispositifs européens en matière de RDI, de développement durable, d'aide aux entreprises.

L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 9 est de 13,88M€ en coût total, soit 11,79M€ en part UE. Un seul projet a été programmé sur cet axe en 2016, complétant le projet programmé en 2015. Ces

deux dossiers, détaillés ci-dessous, portent l'axe à une programmation de **7,2M€ en coût total, soit 52% de la maquette, dont une part FEDER de 5,9M€, soit 50,2% de sa maquette également.**

La première opération, à destination de la Préfecture de la région Guyane, consiste au financement de la clôture du PO 2007-2013. Elle concerne les salaires de plusieurs agents travaillant en qualité de services instructeurs ainsi qu'une mission externalisée d'assistance technique.

La seconde, à destination de l'autorité de gestion elle-même, consiste à financer les besoins en fonctionnement et en investissement du Pôle des Affaires européennes. Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale des agents travaillant sur le FEDER, les frais de mission de ces agents, leur formation, le plan de communication, les études, les frais de gardiennage, de nettoyage, la location immobilière et des frais divers.

Les frais d'investissement représentent les travaux d'aménagement effectués pour l'inauguration du Pôle, l'achat de matériels informatiques, des études permettant la création d'un site internet, la maintenance des logiciels de gestion, etc.

- **Bilan des indicateurs des axes 9 et 10 :**

Seule l'assistance technique du FEDER a fait l'objet d'une programmation au 31/12/2016 (Axe 9- OS18). Ce sont 16 comités de programmation réalisés (soit 57% de la cible fixée), 26 parutions (52%) et 35 agents dont les postes ont été financés (soit 206% de réalisation de la cible).

Néanmoins, ces données étant inter fonds, il a été estimé –afin de valoriser également les réalisations du FSE- qu'une division par fond pouvait être réalisée à hauteur de 80% pour le FEDER et 20% pour le FSE. Ainsi, 14 comités dédiés au FEDER, 2 au FSE. Et 21 parutions dédiées au FEDER pour 5 au FSE.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Ces principes font l'objet d'une rubrique spécifique des conventions, puisque l'article 12 de celles-ci intitulé « principes transversaux » précise que « *Le bénéficiaire s'engage au respect des principes transversaux de l'Union Européenne tels que définis aux Articles 7 et 8 du Règlement UE N° 1303/2013, à savoir : l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination et le développement durable.* »

De plus, l'égalité femmes/hommes est intégrée comme critère de sélection dans les AMI et appels à projet, qui est pris en compte dans les grilles de notation. Des points sont attribués si le porteur tient compte de ce

principe, dans le montage même de son projet, ses objectifs, son public cible ou même au sein de la structure porteuse.

Au sein du département pilotage, une cellule évaluation est en charge de :

- La communication et sensibilisation autour du principe égalité hommes femmes et de non-discrimination
- La constitution de critères de sélection et d'une grille de notation permettant l'intégration concrète de ces principes
- Veiller au renseignement et suivi des indicateurs sexués des participants pour le FSE
- Réaliser des évaluations spécifiques et renseigner les rubriques approfondies des RAMO portant sur les principes horizontaux.

Le principe d'égalité hommes/ femmes fait l'objet d'un suivi qui passe d'une part par le renseignement d'un volet complémentaire évaluation (VCE) par le porteur, où il auto évalue son projet; et d'autre part, par la saisie de l'instructeur d'une rubrique « obligations réglementaires » mentionnant les principes horizontaux sous Synergie (outils de saisie et de suivi informatique de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE, PCIA).

Le cas du FSE : un traitement sexué de tous les indicateurs

A noter également, le programme opérationnel axé sur la formation, l'accompagnement social et professionnel (FSE) contient un système propre de suivi de ce principe d'égalité. Garantir l'égalité hommes femmes au sein de la formation et de l'insertion dans l'emploi.

De plus, le programme FSE fait l'objet d'un suivi sexué qui implique de fait que cette problématique d'égalité des genres y est centrale. On parle de « suivi des participants », qui consiste à prendre en compte les caractéristiques socio-professionnelles de chaque personne intégrée au programme, à l'entrée, pendant et à la sortie de sa formation et ce, même 6 mois après celle-ci.

## Exemples de projets clés

L'analyse des VCE permet de prendre exemple sur l'OS16, relatif à l'aide au fret. Sur 41 projets programmés, 16 ont réalisé le suivi à partir du volet complémentaire.

Les dossiers sont majoritairement portés par des équipes mixtes (71%), la part moyenne des femmes est de 26%. Tous les projets s'adressent à un public sans distinction de genre et incluent des actions de formation et/ou sensibilisation à destination de tous et/ou d'un public défavorisé. Seulement 14% des projets prévoient une tarification sociale pour favoriser l'égalité d'accès au projet ou à un secteur géographique incluant le projet. Enfin, près de 29% des projets ont prévu d'améliorer les conditions d'accessibilité au sens large, prévoyant des conditions d'accueil aux personnes à mobilité réduite et/ou des activités adaptées aux personnes handicapées, en difficulté.

A noter également que la moitié des projets transmis au titre de l'aide au fret font état d'une volonté de formation du personnel, portant à 65 le nombre d'ETP qui pourraient bénéficier d'une formation suite au financement FEDER du projet.

### **11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Ce principe l'objet d'une rubrique spécifique des conventions, puisque l'article 12 de celles-ci intitulé « principes transversaux » précise que « *Le bénéficiaire s'engage au respect des principes transversaux de l'Union Européenne tels que définis aux Articles 7 et 8 du Règlement UE N° 1303/2013, à savoir : l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination et le développement durable.* »

Au sein du département pilotage, une cellule évaluation est en charge de :

- La communication et sensibilisation autour du principe de développement durable (DD)
- La constitution de critères de sélection et d'une grille de notation permettant l'intégration de ce principe
- La consultation des partenaires associés sur le plan technique
- Traiter les informations recueillies et en extraire des projets exemplaires et recommandations pour la mise en œuvre des PO
- Réaliser des évaluations spécifiques et renseigner les rubriques approfondies des RAMO portant sur les principes horizontaux.

Le principe de DD fait l'objet d'un suivi qui passe d'une part par le renseignement d'un volet complémentaire évaluation par le porteur, où il auto évalue de manière la plus réaliste possible son projet.

D'autre part, par le renseignement par l'instructeur d'une rubrique « obligations réglementaires » mentionnant les principes horizontaux sous Synergie (outils de saisie et de suivi informatique de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE, PCIA).

A noter également que les partenaires de la CTG, faisant partie de la commission ad hoc évaluation et du comité de suivi, sont régulièrement consultés sur des questions techniques.

Leur avis est en effet pris en compte dans la sélection des projets ou l'orientation des AMI, notamment en faveur du DD. C'est ainsi que Guyane Energie Climat a fourni une expertise pour définir les indicateurs de l'OS6 (OS6-1 et adaptation du CO-34 au contexte guyanais), nous appuyant également pour une méthodologie de calcul et d'analyse de ces données. C'est aussi l'ADEME, ou la DEAL qui participent à l'élaboration des AMI et apportent leurs expertises sur les aspects environnementaux.

- Exemples de projets clés

Sur 41 projets programmés, 16 ont réalisé le suivi à partir du volet complémentaire, le transmettant à temps pour notre analyse au service instructeur et la moitié révèlent des résultats intéressants permettant de valoriser la prise en compte du DD. On observe notamment que tous les projets ayant renseignés ces données affirment réaliser des investissements axés sur des options plus économes en ressources et plus durables. Tous ces projets s'engagent également, à travers leur opération ou leur structure de manière plus globale, à prévenir ou réduire les effets néfastes sur l'environnement.

D'autre part, un exemple intéressant pourrait être celui de l'éco quartier Rémire- Montjoly, projet phare de l'OS 11 (axe 4). Intégrant plusieurs composantes du développement durable, le projet a remporté le concours national 2011 des Eco quartiers, dans la catégorie « projets d'avenir ». D'un montant FEDER de 6,8M€ (pour 11,4M€ de CT), ce projet développe un nouveau quartier de ville sur 76 hectares. Il a fait le choix de favoriser la construction bioclimatique et d'utiliser au maximum les matériaux locaux pour les constructions. Enfin, le projet privilégie une déforestation progressive et raisonnée permettant de recréer des lisières autour des espaces urbanisés et de conserver dans les espaces publics les arbres remarquables du site.

#### 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
3	193 786,21	0,42%
<b>Total</b>	<b>193 786,21</b>	<b>0,05%</b>

Dans un premier temps, l'OT 04, qui vise à soutenir la transition vers une économie à faible émission de



carbone dans tous les secteurs, s'inscrit dans le cadre de la priorité d'investissement « 4E » axée sur des stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer. Au travers de cette priorité, les OS 5, 6 et 7 du programme FEDER-FSE de la Guyane participent à la lutte contre le changement climatique. Le grand projet de transport en commun sur site propre (TCSP) sur l'OS7 devrait permettre de réduire les émissions de GES, permettant une diminution d'environ 27% de l'utilisation de la voiture particulière. Quant à l'OS5, il est orienté vers l'amélioration de la connaissance, grâce au développement d'outils numériques. Ainsi, l'accompagnement financier du projet SEAS-Guyane (surveillance de l'environnement amazonien assistée par satellite) sera un élément majeur permettant de mieux connaître le territoire sous tous ces aspects, de mesurer les impacts du changement climatique et d'améliorer la connaissance et la surveillance du territoire. Ce projet, porté par la CTG, devrait être déposé pour un montant de 4M€ de FEDER courant 2017.

Dans un second temps, pour répondre à l'OT 5 dont l'objectif est de « favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques », la Guyane a fait le choix de traiter cette problématique à travers sa volonté d'améliorer la connaissance sur les impacts du changement climatique, qui est très parcellaire en Guyane et pourtant condition préalable à une action directe. Ainsi, l'OT 1 prend en compte cette démarche axée sur une meilleure connaissance, et les outils numériques développés sur l'OT 2 y contribuent également (Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité).

Dans un troisième temps, l'OT 6 fléchi sur la protection de l'environnement et la promotion d'une utilisation rationnelle des ressources poursuit également ces objectifs d'une acquisition de connaissance sur la biodiversité amazonienne (OS10), ainsi que sur une meilleure gestion et accessibilité aux ressources en eau.

Quant au FEDERUP, il participe également à répondre à ces enjeux, mais aucun OT n'y est rattaché. C'est ainsi la priorité d'investissement 12a, relative au Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport, qui rappelle volonté et nécessité d'améliorer les conditions de navigation et de déplacement par voie aérienne pour le développement économique des communes de l'intérieur, le bien-être social des habitants et la diminution des incidences environnementales (transports moins long et moins émetteur de carbone, plus sécurisé pour le transport des matières dangereuses ou l'élimination des déchets etc...).

Enfin, pour illustrer ces orientations stratégiques dans la maquette financière du PO, rappelons qu'au titre du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, les axes 1, 3 et 4 concentrent 32M€ soit 8,15% du PO. Au 31 décembre 2016 seul l'axe 3 a consommé une partie de cette enveloppe, puisque les projets liés à l'OS6 participent directement à promouvoir la sobriété énergétique et renforcer la connaissance sur le changement climatique.

### **11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

Comme rappelé dans l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, l'autorité de gestion associe le partenariat au suivi du programme. Il est composé des autorités publiques compétentes, comprenant les services techniques d'Etat (DEAL, DIECCTE, DRRT, etc), les services métiers de la Collectivité Territoriale de Guyane ainsi que le CNES. Il associe également les partenaires économiques et sociaux, ainsi que les organismes pertinents représentant la société civile. Ceux-ci peuvent être associés aux réunions techniques lorsque leur expertise est requise (dans le cadre de l'élaboration et de l'analyse des AMI, ont pu être associé le groupement IRISTA lorsqu'il s'agissait de recherche, ou ONF et Comité du Tourisme s'il s'agissait de biodiversité ou de tourisme). Ces derniers sont conviés au Comité de Suivi et destinataires des documents de suivi et de mise en œuvre des PO.

De plus, dans le cadre plus spécifiquement du suivi évaluation des PO, une commission ad hoc évaluation a vu le jour au dernier trimestre de l'année 2015. Elle associe également le partenariat et mobilise les expertises techniques de différents acteurs socioéconomiques et statistiques à l'échelle du territoire en fonction des questions abordées à l'ordre du jour. Lorsqu'un des points portait par exemple sur la volonté de réaliser un suivi cartographique de la mise en œuvre du programme, le service SIG de la CTG a été associé pour la mise en place d'un outil spécifique, ainsi que l'IEDOM et l'INSEE pour envisager un partenariat pour la fourniture de données statistiques régulières.

A noter, cette commission s'est réunie depuis sa création 3 fois, soit une fois par semestre, soit deux fois en 2016.

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2016.

Cependant le plan d'évaluation est bien suivi dans le cadre du PO FEDER-FSE. Ses objectifs et la gouvernance qu'il rappelait en matière d'évaluation sont respectés et régulièrement rappelés dans le cadre des commissions ad hoc. Elles ont lieu de manière semestrielle et associent le partenariat, comme expliqué précédemment.

Les résultats de la mise en œuvre du programme et des évaluations sont régulièrement communiqués aux membres du Comité de Suivi, et dans le cadre des commissions ad hoc évaluation.

Quant aux évaluations spécifiques hors RAMOs et RAMOs approfondis, d'après le calendrier du plan d'évaluation portant sur le FEDER- FSE, elles ne débutent qu'en 2017. Il s'agira de réaliser une évaluation sur la mise en œuvre du programme, axée sur les modalités d'organisation et de gestion du programme ; l'évaluation de la stratégie de communication et du plan d'évaluation ; et bien sur le rythme de programmation permettant de définir des recommandations ou ajustements si nécessaire des orientations du PO.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

## **12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

La stratégie de communication des fonds européens pour la programmation 2014-2020 vise à accompagner la mise en œuvre efficace des programmes gérés par la Collectivité territoriale de Guyane. Il s'agit aussi d'impliquer les partenaires des fonds européens en Guyane et surtout l'apport de l'Union Européenne sur notre territoire.

Quatre principaux objectifs sont associés à cette stratégie :

- Définir une stratégie adaptée au territoire et aux programmes
- Participer à la mise en œuvre efficace des programmes
- Développer la notoriété de l'union européenne en Guyane
- Favoriser le travail partenarial

Afin d'y répondre les actions mises en place vise à communiquer pour informer des avancées de la programmation, faire connaître le champ d'intervention de l'Europe en Guyane, valoriser les projets financés sur l'ensemble du territoire et sensibiliser le grand public afin de susciter l'émergence de nouveaux porteurs de projet. Par ailleurs, il s'agit d'animer cette programmation en développant la proximité avec le porteur de projet en multipliant les échanges, de rendre accessible les fonds européens en sensibilisant les individus sur le territoire notamment les zones isolées et en les accompagnants jusqu'au dépôt de leur demande de subvention.

Différents profils de porteurs de projet sont ciblés :

- Entreprises TPE/PME
- EPCI et collectivités
- Chambres consulaires
- Organismes de recherche et universités
- Associations et fondations

Nous pouvons classer les actions réalisées en six catégories :

### 1. Supports écrits

2. Marchés de communication
3. Internet et Réseaux sociaux
4. Evenementiels
5. Sessions territorialisées
6. Insertions presse

### **Supports écrits**

Il s'agit de développer des supports de communication écrits dont la vocation est de mieux faire connaître les fonds européens en général (ex : bulletin d'information Europe) mais également d'explicitier certaines procédures d'une façon pédagogique (ex : guide aide au fret).

Cela passe par une quinzaine de supports de communication supplémentaire (5 flyers, 6 brochures, 4 bulletin d'informations) ; ainsi que le tirage de 1 500 exemplaires par brochure disponible au PAE, à la CTG, dans les communes et téléchargeable sur le site internet de la CTG.

Un support de communication plus institutionnel, tel que le bulletin d'information Eguyane, bimestrielle, a été élaboré depuis le mois de mai 2016 soit 4 parutions pour l'année 2016.

Cette publication de 4 pages reprend l'actualité du PAE (rencontre, appels en cours, infos chiffrées, avancées de la programmation...). Il est disponible au PAE, à la CTG, dans les communes et téléchargeable sur le site internet de la CTG.

### **Marchés de communication**

Un important marché de conception de support de communication à lots a été lancé en fin d'année 2016 pour une meilleure visibilité de l'Europe en Guyane. Ces divers articles sont utilisés lors des rencontres avec les porteurs de projets. Ils sont également exploités pour le grand public ainsi que les scolaires. Le marché de communication contient :

- Objets promotionnels
- Productions audiovisuelles
- Conception de supports web (site internet, réseaux sociaux)

## Supports web

La stratégie de communication digitale repose sur :

- L'évaluation de la communication des fonds européens 2007-2013
- Une cohérence avec la stratégie de communication multifonds
- Une plus grande accessibilité de l'information européenne
- L'apport d'une image moins rigide de l'Europe en Guyane
- Une plus grande interactivité avec les porteurs de projet
- Une expérience des réseaux via la CTG
- Une vulgarisation de l'information en juste à temps
- Une démystification de l'Europe en créant un personnage fun « Euguy » la mascotte composée à partir du E de l'Europe

Ainsi la présence de l'Europe en Guyane sur internet prend la forme de :

1 site web Internet : [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr)

1 page Facebook : Europe en Guyane

1 compte Twitter

1 mur Instagram

1 espace vidéo YouTube

## Les événementiels

La valorisation de l'implication de l'Europe en Guyane passe aussi par la participation ou l'organisation d'événementiel « européen ». Durant l'année 2016, le PAE a mis en place trois comités de suivi dont un international (PCIA), participé à la semaine de l'industrie par le biais de visite de structure financé par les fonds européens auprès de scolaires et mit en place des actions spécifiques au mois de l'Europe en Mai.

### **Une semaine de l'industrie**

La semaine de l'industrie est l'occasion pour le PAE de mettre en avant les entreprises soutenues dans le secteur industriel. Cette semaine étant médiatisé le grand public peut découvrir ces entreprises sous un nouveau jour. Organisé avec la participation de scolaire afin qu'ils découvrent les potentialités de leur territoire.

### **Un mois de l'Europe**

Le mois de mai 2016, mois de l'Europe a été l'opportunité de lancer le bulletin d'information Eguyane qui reprend toute l'actualité de l'Europe sur le territoire pour tous les fonds et fait un point sur l'avancée de la programmation.

Cela a aussi été l'occasion de réaliser des sessions d'information générale sur l'intervention de l'Europe auprès de territoire que nous n'avions pas encore approché tels que Maripasoula et Papaïchton. Au-delà de ces sessions cela nous a permis de visiter l'avancée des structures financées.

### **Les rencontres de proximité**

Développer les échanger avec les porteurs de projet et susciter l'émergence de nouveaux passent par la mise en place de rencontre régulière avec ou sans partenaire institutionnel.

**50** personnes en moyenne présentes aux sessions d'informations: ou des sessions individualisées.

### **Les insertions presse**

La présence de l'Europe et de son intervention se matérialise par l'achat de page de publicité sur des



supports écrits disponible en Guyane.

### **Des retombées presse suite à l'actualité de l'Europe en Guyane**

Objectif : Amplifier à moindre frais la visibilité des actions de l'Europe en Guyane

- **13** communiqués de presse réalisés
- 13 articles médias
- 4 interviews radios réalisées
- 7 interviews télévisées réalisées

### **Une présence sur les principaux médias :**

*Presse écrite :*

- France Guyane

*Internet :*

- Guyane 1ère
- Le Kotidien
- Guyaweb
- *Radio :*

Guyane 1ère

- Radio Péyi

*Télévision :*

- Guyane 1ère

- ATV Guyane

- KTV

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

5 projets ont été programmés dans le cadre de l'ITI, pour un montant total de **8,3M€**, dont une part **FEDER de 3,6M€**.

4 de ces projets relèvent de l'axe 4 et consistent en ouvrages d'infrastructures de liaisons routières ou hydrauliques, qui s'inscrivent dans le champ de l'OS 11. Le 5e projet est inscrit à l'OS3, de l'axe 1 puisqu'il s'agit plus spécifiquement d'un aménagement visant à dynamiser l'activité économique de Saint-Laurent.

Ces projets ont été validés dans le cadre du CGE du FRAFU, avant de recevoir un avis favorable dans le cadre du CPSL le 22 novembre 2016 puis du Comité de programmation Europe local « ITI » (CPEL) du 28 novembre 2016 à Saint-Laurent du Maroni.

Rappelons que l'ITI émerge sur 4 OS, soit 3 axes : l'OS3 portant sur la compétitivité des entreprises (Axe 1), l'OS4 et 5 axés sur le numérique (Axe 2) et l'OS11 promouvant le développement d'infrastructure durables (Axe 4) pour mieux accueillir une population en croissance, telle que caractéristique de la croissance démographique de l'Ouest de la Guyane sur lequel se concentre ce dispositif. La maquette s'élève à 30M€. Elle a été consommée au 31 décembre 2016 (en termes de montant programmés) à hauteur de 12%, ce qui laisse présager un bon rythme de programmation.

A noter que des réunions de travail régulières ont lieu avec la cellule animation ITI courant 2016, afin de coordonner les actions du numérique à mettre en place à l'échelle du territoire. Deux dossiers FRAFU d'aménagement primaire de VRD comprenant une part UE de 5,25M€ seront déposés courant 2017 au titre de l'OS 11.

En termes de communication, des sessions d'information (Stratégie ITI, procédures,...) se sont déroulées en septembre 2016 à destination des services instructeurs et des services métiers. Une session de formation (procédures, Synergie,...) a également eu lieu en septembre 2016 à destination de l'organisme intermédiaire.

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

Le Pôle Affaires Européennes, en charge au titre d'AG de la gestion des fonds européens en Guyane, a mis en place dès 2016 des sessions d'informations régulières à destination des bénéficiaires potentiels ou pré sélectionnés afin de les aider à mieux gérer et utiliser les fonds européens.

Ces sessions ont lieu dans un premier temps pour sensibiliser aux AMI et AP lancés, à destination du grand public et des partenaires. Elles permettent de présenter les AMI/AP, leurs critères d'éligibilités et

d'encourager les porteurs à se positionner dans les délais et conditions définis. Dans un second temps, ces sessions d'informations sont réalisées une fois les sélections aux AMI faites. Les porteurs pré sélectionnés bénéficient d'une enveloppe réservée et sont donc à ce titre de potentiels bénéficiaires de fonds européens. La session face à ce public restreint prend donc la forme d'une séance pédagogique en vue de former les porteurs au bon renseignement de leur dossier complet et de les inciter à un dépôt rapide de celui-ci.

#### **14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

Aucune action interrégionale ou transnationale n'a eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE en 2016.

#### **14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Aucune action contribuant aux stratégies macro régionales et relatives aux bassins maritimes n'a eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE en 2016.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

#### 14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Les États membres de l'UE doivent créer un environnement réglementaire qui encourage l'innovation sociale et l'économie sociale, tout en apportant un soutien financier suffisant.

De l'OT 1 à 7, l'innovation sociale est un domaine d'action stratégique ciblé dans le PO notamment :

Au titre de l'axe 1, l'innovation sociale intervient par exemple pour le soutien aux entreprises dans le tourisme social, éthique, durable et solidaire, les initiatives de la filière « éco-construction - bâti-tropical » comprenant la création, la restauration, la rénovation ou la réhabilitation de bâtiments, ou encore la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de jeunes peu ou pas qualifiés.

Elle sera notamment soutenue avec :

- Un AMI lancé sur le tourisme, insistant sur la structuration de la filière touristique et le développement touristique durable (éco-tourisme)
- L'appui au développement des entreprises de services à la personne et les entreprises proposant une organisation du travail en lien avec les problématiques du sous-emploi féminin (horaires adaptés, télétravail, etc.) fera l'objet d'un AMI « professions libérales en zones isolées ».
- Le renforcement des TPE par la mutualisation des moyens a été ciblé à travers un AMI « micros entreprises », destiné à encourager les initiatives privées

Aussi, l'OS3 a vu la programmation d'un projet original en termes d'innovation sociale : le développement de l'observatoire économique et social du BTP, pour le logement social.

Au titre de l'axe 2 : L'accès aux services publics par les innovations numériques participera à l'innovation sociale en promouvant l'égalité d'accès des citoyens. Pour les populations des zones isolées, sont notamment concernés les téléformations, la télémédecine, l'expérimentation de la m-banque, cyberguichets, les Espaces Publics Numériques, les cyberpirogues. L'exemple de la société IDEO Guyane, pour le déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane, soutenu au titre de l'OS5 va apporter des solutions pour les entreprises guyanaises dans des secteurs très variés, tels que la santé, permettant ainsi d'envisager une aide et un suivi médical adapté aux besoins du territoire.

Au titre de l'axe 4, l'**OS 9 participe à l'innovation sociale à travers** la mise en œuvre d'infrastructures adaptées, telles les pompes à bras ou encore des bornes fontaines, permettant une réponse adaptée aux besoins spécifiques des populations isolées.

**Dans un second temps, l'OS 11 y participe également** à travers l'accompagnement de démarches collectives pour la finition des logements et l'aménagement durable dans une optique de mixité et cohésion sociale. L'Eco -quartier Rémire Montjoly en est une bonne illustration.

Ce principe est également au cœur des objectifs de l'axe 5, concernant la promotion d'infrastructures pour

l'enfance en danger, orienté vers l'insertion sociale d'un public jeune et vulnérable.

Enfin, c'est l'axe 7 qui représente le mieux les actions en faveur d'innovation sociale puisqu'il s'agit de l'axe FSE. Il ambitionne de répondre aux besoins sociaux, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. A savoir, en Guyane le ciblage géographique des formations en faveur des publics les moins insérés socialement et géographiquement à travers la programmation des premiers SIEG permet également de promouvoir les savoirs en lien avec l'innovation sociale, notamment pour le public féminin ; et de développer la formation des bénévoles et des salariés de l'ESS.

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

Le FEDER participe au désenclavement numérique (axe 2), social et professionnel (axe 5 et 7), infrastructurel (axe 4), géographique (axe 8). Il pose notamment dans ses priorités l'action en faveur de l'enfance en danger (Axe 5, non programmé au 31 décembre 2016), et vers une population en mal de formation et d'insertion socio professionnelle (axe 7), sur lequel un focus peut être fait.

**L'axe 7, dédié au FSE**

La Guyane est un territoire qui souffre d'une situation de chômage structurellement forte, chômage qui s'élève au sens de Pôle Emploi (mars 2014) à 14,5% et à 22,3% en moyenne chez les 15 ans ou plus. La part des bénéficiaires du RSA est en forte augmentation depuis 2011, traduisant les difficultés d'accès de la population au marché du travail. Les phénomènes de pauvreté et d'exclusion touchent particulièrement les jeunes, les femmes - qui sont souvent les chefs des familles monoparentales, les chômeurs de longue durée voire de très longue durée... En matière d'accès aux services de base et aux services publics, le diagnostic stratégique territorial révèle plusieurs situations qui apparaissent problématiques au regard de la lutte contre l'exclusion sociale, telles qu'un état de santé général préoccupant compte tenu d'une offre de santé inadaptée à la croissance démographique et répartie de manière inégale sur le territoire ; un nombre important de personnes en situation irrégulière sur le territoire, qui rencontrent des difficultés de maîtrise de la langue française notamment, pour lesquelles les enjeux d'inclusion sont plus forts ; l'accessibilité (géographique) aux services publics qui revêt dès lors un aspect fondamental en matière d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion. Pour répondre à ces menaces d'exclusion et aux difficultés d'accès à la formation et à l'emploi, toujours plus fortes dans les sites isolés, la Collectivité Territoriale de Guyane a fait le choix de la mise en place de SIEG (service d'intérêt économique général). Il s'agit d'une commande publique par octroi de droits spéciaux permettant de cibler des zones géographique pour la réalisation de formations en faveur des publics les moins insérés socialement. Ce public concerne donc essentiellement des demandeurs d'emploi, des personnes ayant un faible niveau de qualification et ayant fait l'objet d'une prescription qualifiée par une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de conseil en évolution professionnelle du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Permettant de déployer une offre permanente de proximité sur les différentes parties du territoire et de proposer un accompagnement global et mieux adapté des personnes, ils ont également pour objectifs d'informer et

faire partager les expériences réussies d'innovation sociale ; de promouvoir les savoirs en lien avec l'innovation sociale, notamment pour le public féminin ; et de développer la formation des bénévoles et des salariés de l'ESS.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des SIEG nous renvoient à la section 11- On constate que 785 participants ont été accueillis dans le dispositif, dont 708 étaient chômeurs, 77 salariés et 0 inactifs. L'enveloppe a été programmé à hauteur de 29,3M€ en CT et 23,5M€ en part FEDER. Elle n'est cependant pas consommée entièrement et fera l'objet de réajustement, en lien avec les réajustements stratégiques que connaîtra également le dispositif.



**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	19 juin 2017		Ares(2017)4922188	Résumé à l'intention des citoyens	9 oct. 2017	nguefore
Anexe IIF	Résumé à l'intention des citoyens	19 juin 2017		Ares(2017)4922188	Annexe IIF	9 oct. 2017	nguefore
Tableau de réponses de l'AG aux observations de la Commission européenne	Résumé à l'intention des citoyens	11 sept. 2017		Ares(2017)4922188	Tableau de réponses de l'AG aux observations de la Commission européenne	9 oct. 2017	nguefore

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.